

Présidence

Vice-Présidente du conseil d'administration
Béatrice PATTE-ROULAND

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par :

Anissa DEBAA

Secrétaire des Instances

☎ 02.35.14.67.69

✉ secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN
3 juillet 2026
Délibération n°CA-2026-28

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 31 votants, dont 9 membres représentés.

Demande d'accréditation des formations de santé – Certificat de capacité d'orthophonie

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note annexe portant sur le dossier de demande d'accréditation à délivrer le certificat de capacité d'orthophoniste
- Vu le tableau des enseignements

Validation de la demande d'accréditation du Certificat de capacité d'orthophonie

Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Le conseil d'administration approuve la demande d'accréditation du Certificat de capacité d'orthophonie.

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

Franck LE DERF



**DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER
LE CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**

Table des matières

I - Présentation de la formation	4
II – Université et UFR assurant la formation	4
III – Statut de la structure assurant la formation	5
IV – Nombre de candidats susceptibles d’être accueillis	6
IV-1- Capacité d’accueil 2025-2026 :	6
IV-2- Projection concernant les capacités d’accueil :	7
IV-3- Bassin de recrutement des admis à l’URN :	7
IV-3-1- Bassin de recrutement 2025-2026 :	7
IV-3-2- Bassin de recrutement depuis 2022 :	8
IV-4- Profils des candidats :	9
IV-1- Moyens financiers.....	10
IV-2- Moyens humains.....	10
IV-2-1- Moyens humains actuels	10
IV-2-2- Moyens humains prévisionnels	11
IV-3- Locaux	11
IV-3-1- Locaux actuels	11
IV-3-2- Locaux prévisionnels.....	11
VII-1- Volumes horaires enseignement et stage	13
VII-1-1- Respect ECTS et définition des volumes horaires des enseignements	13
VII-1-2- Volumes horaires des stages	13
VII-1-4- Réplication des MCC actuelles par matière et par UE.....	13
VII-1-5- Privilégier l’enseignement présentiel.....	13
VII-1-6- Prévision des équivalences d’UE en cas de redoublement	14

VII-1-7- Intégration des heures d'encadrement des stages par les responsables de stage au sein des tableaux d'enseignement	14
VII-1-8- Intégration des heures d'encadrement des trois étapes du Certificat de Compétences Cliniques au sein des tableaux d'enseignement	14
VII-1-9- Minimiser les changements de semestre des UE par rapport au référentiel de 2026	14
VII-2- Règles de compensation, de progression ou de redoublement.....	14
VII-3- Maintien et déploiement des mutualisations	15
VII-4- Déploiement de l'approche par compétences (APC) : activités pour le suivi et validation des compétences	15
VII-5- Renforcement de la politique des stages régionaux	16
VII-6- Renforcement pédagogique du Certificat de Compétences Cliniques.....	17
VII-7- Formation à la recherche : APC et renforcement des liens avec les laboratoires de recherche	17
VII-8- Mémoires format article.....	18
VII-9- Double cursus de second cycle	18
VII-10- Mise en place d'une stratégie de déploiement de l'apprentissage dernière année de formation initiale.....	18
VIII-1- Indicateurs généraux : volumes horaires d'enseignement et de stage et coûts en hTD	19
VIII-2- Semestres 1 à 6 (1 ^{er} cycle de formation)	20
VIII-1-1- Première année	20
VIII-1-2- Deuxième année.....	21
VIII-1-3- Troisième année	21
VIII-2- Semestres 7 à 10 (2 ^{ème} cycle de formation).....	22
VIII-2-1- Quatrième année.....	22
VIII-2-2- Cinquième année.....	22
IX-1- Données OVEFIP sur la réussite étudiante en formation d'orthophonie	23
IX-2- Dispositifs transverses à l'URN et suivi de la QVE.....	23
IX -3- Déploiement des contrôles continus et assiduité.....	23
IX -4- Suivi des étudiants et ARE « Talent Campus Université Positive »	24
X-5- Conseils de perfectionnement.....	24
X-6- Questionnaires stages et enseignements.....	24
X-7- Mise en place di Contrat d'Allocation Etudiant (CAE) pour les étudiant.es en orthophonie	24
XI – Partenariats mis en place ou envisagés.....	24
XI-1- Stages	24
XI-3- Recherche	25

XII – Avis des instances	25
XII-1- Conseil de Département d’Orthophonie :	25
XI-2- Conseil de Gestion de l’UFR Santé :	25
XI-3- Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique	25
XI-4- Délibération du conseil d’administration	25
ANNEXE 1 : Articles des statuts de l’UFR Santé qui concernent le département d’orthophonie	26

I - Présentation de la formation

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste (C.C.O.) est délivré à l'issue d'une formation de 5 ans préparant les étudiants au métier d'orthophoniste. Cette formation comprend deux cycles (cycle 1 de 3 ans et cycle 2 de deux ans) sans pour autant que le premier de ces deux cycles n'offre un grade licence. Les étudiants bénéficient des crédits ECTS acquis tout au long du cursus : 180 pour le premier cycle, 120 pour le second. Cette formation, qui confère le grade master, est dispensée au sein de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie. L'obtention du C.C.O. ouvre, de droit (grade master), aux diplômés, la possibilité d'accès à un troisième cycle. Celle-ci est favorisée par la validation d'un parcours spécifique recherche qui ouvre aux diplômés la possibilité d'accès à une école doctorale correspondant à leur thématique de recherche.

Ce cursus est déployé au regard du référentiel de formation régi par le Décret n° 2026-174 du 11 mars 2026 relatif au certificat de capacité d'orthophoniste et à la formation conduisant à cette profession. Ce décret est complété par 5 annexes qui précisent le cadrage général : l'Annexe 1 « Référentiel d'activités », l'Annexe 2 « Référentiel de compétences », l'Annexe 3 « Référentiel de formation du certificat de capacité d'orthophoniste », l'Annexe 4 « Cahier des charges des stages en orthophonie » et l'Annexe 5 « Cahier des charges du mémoire en orthophonie ».

Seules les personnes remplissant les conditions exigées aux articles L4341-2 et L4341-6 pour l'exercice de la profession d'orthophoniste peuvent porter le titre d'orthophoniste.

La fiche RNCP 38986 concernant le Certificat de Capacité en Orthophonie a été actualisée en avril 2026.

Les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation sont précisément décrites par l'Annexe 2 du décret de 2026. Cette annexe indique les compétences attendues pour l'exercice de la profession sachant que, pour chacune des UE du référentiel de formation, les compétences engagées sont indiquées. Ces compétences, au nombre de 11, sont les suivantes :

1. Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique ;
2. Elaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient ;
3. Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie ;
4. Etablir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique ;
5. Elaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique ;
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie ;
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle ;
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques ;
9. Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources ;
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs ;
11. Former et informer des professionnels et des personnes en formation.

II – Université et UFR assurant la formation

La formation universitaire en orthophonie sera dispensée par l'Université de Rouen Normandie, au sein de l'UFR Santé.

Université de Rouen Normandie :

- Adresse : 1 rue Thomas-Becket 76130 Mont-Saint-Aignan France
- Contacts :
 - Présidence, Monsieur LE DERF Franck ;
 - Cabinet : amandine.de-sousa@univ-rouen.fr ; marie.bellet1@univ-rouen.fr
 - Vice-Présidence CFVU : LETELLIER Rachel ; rachel.letellier@univ-rouen.fr

UFR Santé :

- Adresse : 22 bd Gambetta, 76183 ROUEN Cedex
- Contacts :
 - o Doyen UFR Santé, Pr VEBER Benoit ; doyen.medecine@univ-rouen.fr ,
 - Cabinet : florine.jegou1@univ-rouen.fr
 - o Responsable administratif UFR Santé, Jean-Sébastien VALET, jean-sebastien.valet@univ-rouen.fr

III – Statut de la structure assurant la formation

La formation sera assurée par le Département d'Orthophonie, intégré statutairement à l'UFR Santé. Les statuts de l'UFR Santé sont insérés en Annexe 2. Les articles qui concernent le département d'Orthophonie sont les suivants :

- Titre II, Article 4
- Titre III, Chapitre IV, Articles 18 et 19-3,

La gouvernance du Département est prévue à l'article 19-3-1 des statuts de l'UFR Santé :

« Le département est co-dirigé par un-e directeur/trice médical-e PU/PH élu-e pour 5 ans par les enseignant-e-s PU/PH responsables d'enseignement au sein du département et par un-e directeur/trice pédagogique, titulaire du certificat de capacité d'orthophoniste, élu-e pour 5 ans par les enseignants-chercheurs/enseignantes-chercheuses titulaires du département. Leurs mandats sont renouvelables. »

A la date de rédaction de ce dossier (avril 2026), la direction du département est composée de :

- Directeur médical : Pr Jean-Paul MARIE
- Direction pédagogique : Frédéric PASQUET, orthophoniste, maîtres de conférences en sciences du langage

IV – Nombre de candidats susceptibles d’être accueillis

IV-1- Capacité d’accueil 2025-2026 :

Ouvert en 2013, le département d’orthophonie de l’Université de Rouen Normandie accueillait 18 étudiants par promotion. La capacité d’accueil actuelle (depuis la rentrée 2025-2026) **est de 40** soit une augmentation de plus de 120% en 13 ans. Afin d’appréhender plus précisément la capacité de formation de l’Université de Rouen Normandie, nous produisons, ci-après un tableau qui indique, par regroupement Parcoursup, le nombre d’habitants pour une place de formation en orthophonie (données INSEE 2023 pour 2026 et quotas 2026).

Tableau 1. Calcul du nombre d’habitants par région pour une place de formation en orthophonie

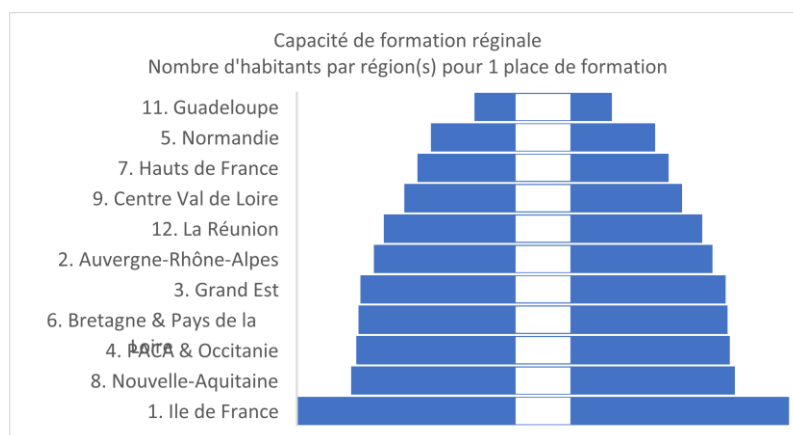
Région(s)	Regroupements	Ville(s)/Université(s)	Capacité	Population régionale (INSEE)	Nbre habitants pour 1 place
Île-de-France	Paris	Sorbonne	136	12 463 067	91 640
Auvergne-Rhône-A	Auvergne-Rhône-A	Lyon et Clermont-Fd	130	8 205 557	63 119
Bourgogne-Franche-Comté & Grand Est	Grand Est	Nancy, Strasbourg et Besançon	123	8 366 048	113 247
PACA & Occitanie	PACA & Occitanie	Nice, Marseille, Montpellier, Toulouse	163	11 343 613	101 610
Normandie	Normandie *	Caen, Rouen	80	3 345 842	41 823
Bretagne & Pays de la Loire	Bretagne & Pays de la Loire	Brest, Rennes, Nantes	107	7 356 526	100 989
Hauts-de-France	Hauts de France	Lille et Amiens	128	5 992 194	46 814
Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine	Poitiers, Limoges, Bdx	86	6 150 451	71 516
Centre-Val de Loire	Tours	Tours	50	2 587 031	51 740
Guadeloupe	Guadeloupe	Guadeloupe	15	384 160	25 610
La Réunion	La Réunion	La Réunion	15	889 679	59 311

Notes. Source INSEE pour les Populations des régions en vigueur au 1^{er} janvier 2026, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8680653?sommaire=8681011>

* Bien que faisant partie du regroupement Caen-Rouen-Amiens, la capacité d’accueil de l’Université d’Amiens UPIV a été additionnée à celle de Lille pour correspondre à la région Hauts de France

Les universités de Caen et Rouen, avec une capacité de 80 places, sont celles qui, après celle de la Guadeloupe, forment le plus d’étudiants en rapport au nombre d’habitants de la région considérée (1 pour 41 823).

Figure 1. Capacités régionales de formation (Nbre habitants pour une place de formation)



Notes. Source INSEE pour les Populations des régions en vigueur au 1^{er} janvier 2026, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8680653?sommaire=8681011>

IV-2- Projection concernant les capacités d'accueil :

Même si les universités de la région Normandie sont celles qui forment, en France métropolitaine, le plus d'étudiants en rapport à la population régionale, l'Université de Rouen Normandie (URN) est actuellement en réflexion sur les stratégies permettant l'augmentation de sa capacité de formation, à horizon 2030. En l'occurrence, la PROPOSITION DE LOI, n°666, visant à renforcer la démographie professionnelle des orthophonistes, adoptée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 2025 et en attente toujours en première lecture au Sénat, prévoit une augmentation éventuelle des capacités nationales de 1073 en 2025 à 1463 en 2030. La capacité de l'URN était de 35 lors du vote du 3 avril 2025. Ainsi, pour respecter la feuille de route, la réflexion porte sur une augmentation de 35 en 2025 à 50 en 2030.

Le maintien de la qualité de la formation dépendra des moyens affectés au département d'orthophonie sachant que passer le seuil de la capacité 40 nécessite la création d'un groupe TD supplémentaire. En cohérence avec les éléments d'évolution liés à l'application de la réforme de 2026, les prévisions concernant la création d'un groupe TD supplémentaire sous-tendent l'augmentation de la capacité d'enseignement de 1804 hTD. Ce coût supplémentaire n'est assimilable que moyennant le renforcement de l'équipe de titulaires, contractuels et vacataires. Nous fournissons, ci-après, une simulation :

- 2 postes de MCF : $192 \times 2 = 384 \text{hTD}$
- 2 postes d'enseignants contractuels (MAST) : $96 \times 2 = 192 \text{hTD}$
- Heures restantes à réaliser par les enseignants vacataires : 1228hTD

Les modélisations à horizon 2030 sont rendues possibles en termes de locaux par la construction d'un nouveau bâtiment au sein du Campus Santé, pour lequel des salles de capacités de 60 ont été prévues.

IV-3- Bassin de recrutement des admis à l'URN :

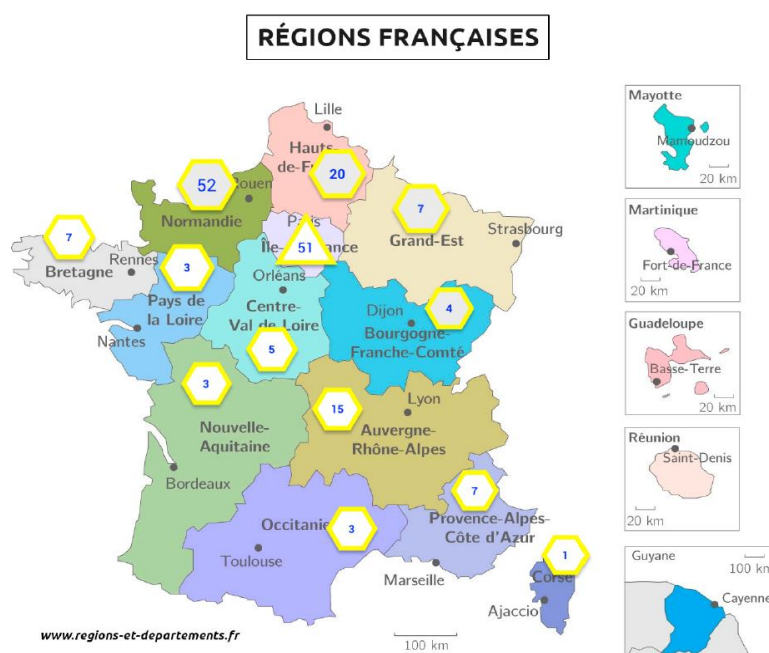
IV-3-1- Bassin de recrutement 2025-2026 :

Le bassin de recrutement des candidats est national puisque la procédure d'admission sur Parcoursup le prévoit. Le principe d'équité est respecté notamment quant à l'origine des candidats. Pour autant, on observe un resserrement progressif du bassin de recrutement au fil des années.

L'admission en orthophonie est réalisée au sein d'un regroupement des universités de Caen Normandie (40 places), Rouen Normandie (40 places) et Amiens Picardie Jules Verne (38 places). Le quota de ce regroupement d'établit donc à 118 places.

Les données les plus récentes concernent le processus d'admission pour la rentrée 2026-2027. Pour celui-ci, 2100 candidatures ont été validées sur Parcoursup pour les 118 places du regroupement. Comme chaque année, 540 candidats ont été auditionnés lors des entretiens, après études des 2100 dossiers. 180 candidats sont auditionnés en parallèle au sein des trois universités du regroupement (dont 4 entretiens distanciels pour les candidats des DOM-TOM). A titre indicatif, la figure 2 ci-après indique l'origine des 178 candidats présents aux auditions à l'Université de Rouen Normandie en mai 2026.

Figure 2. Origine géographique des 178 candidats auditionnés à l'URN en mai 2026



On constate qu'en 2026, 103 des 178 candidats auditionnés (soit 58%) sont originaires pour moitié de la Normandie et pour moitié de la région IdF, 20 viennent des Hauts de France et 15 de la région Auvergne Rhône-Alpes, le solde venant, de façon restreinte, des autres régions.

IV-3-2- Bassin de recrutement depuis 2022 :

Tableau 2. Attractivité et origine des admis en Licence 1 depuis 2020-2021 et attractivité depuis 2022-2023

Licence 1		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026	
Capacité d'accueil	Nombre de places offertes					35		35		35		40	
Candidatures	Taux d'attraction					1 573	4 494 %	1 439	4 111 %	1 256	3 589 %	1 398	3 495 %
	Taux de réponses positives							35	2%	35	3%	40	3%
Admissions	Taux d'acceptation					35		35	100%	35	100%	40	100%
	Taux de remplissage					35	100%	35	100%	35	100%	40	100%
	Nombre d'inscrits					34		35		36		39	
Inscriptions	Taux de réalisation						97%		100%		103%		98%
	Taux d'occupation						97%		100%		103%		98%
Origine des inscrits	Seine-Maritime	12	34%	9	30%	4	12%	14	40%	15	42%	13	33%
	Eure	2	6%	2	7%	1	3%	0	0%	3	8%	1	3%
	Académie de Rouen (76+27)	14	40%	11	37%	5	15%	14	40%	18	50%	14	36%
	Normandie	16	46%	11	37%	5	15%	15	43%	19	53%	16	41%

Note. Source OVEFIP

Désormais, et en moyenne, sur les 5 dernières années, l'origine géographique des candidats admis en première année, se décline selon les tendances suivantes :

- Entre 12 et 42% sont originaires du département Seine-Martime
- Entre 0 et 7 % (2) % sont originaires de l'Eure
- Entre 5 et 53 % sont de Normandie

- Et hors données fournies : Environ 15 % sont originaires de la région Hauts de France

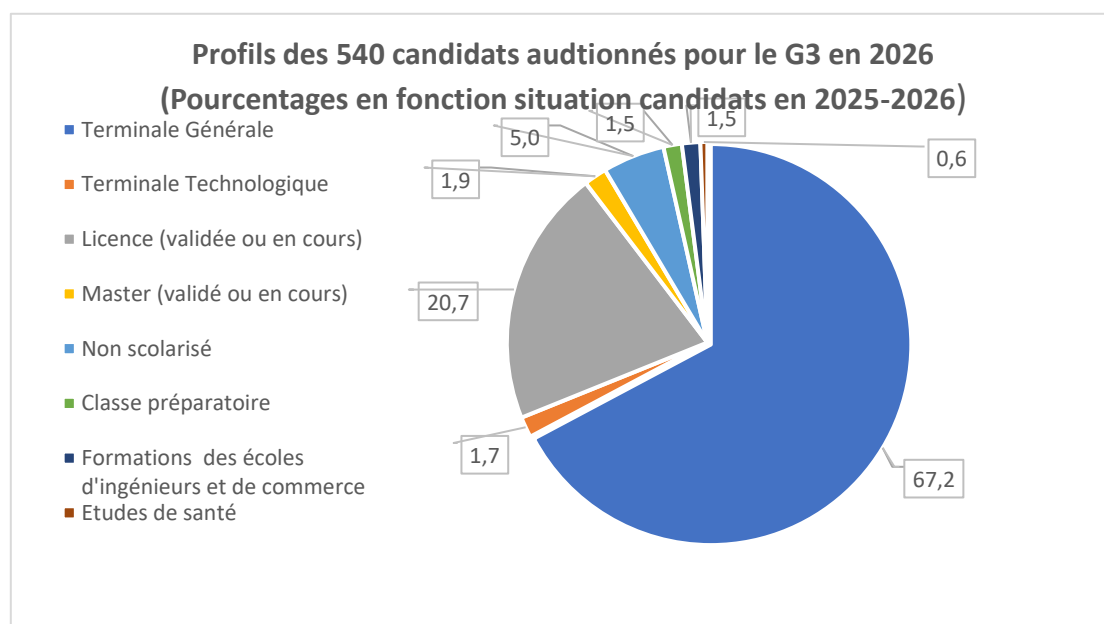
Ces données moyennes corroborent les données concernant l'origine géographiques des candidats auditionnés à l'Université de Rouen Normandie pour la rentrée 2026-2027.

IV-4- Profils des candidats :

Nous fournissons ci-après, deux types d'indicateurs permettant de qualifier le profil des candidats :

- Données récentes : profils des candidats auditionnés sur le regroupement Caen-Rouen-Amiens lors de la phase d'entretien du processus d'admission pour la rentrée 2026-2027 (cf. Figure 3)
- Profils de baccalauréat pour les 3 premières années depuis 2019 (cf. Tableau 3)

Figure 3. Profils des 540 candidats auditionnés sur le regroupement Caen-Rouen-Amiens lors de la phase d'entretien du processus d'admission pour la rentrée 2026-2027



La majorité des auditionnés pour l'année 2026 sont des terminales (environ 70%). Les candidats en situation de réorientation sont environ 35 % alors que les personnes en situation de reconversion sont environ 5 %. Le tableau 3 ci-après fournit les profils de baccalauréat des admis à l'URN pour les 3 premières années depuis 2019.

Tableau 3. Profils de baccalauréat pour les 3 premières années depuis 2019

		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026	
Baccalauréat	Licence 1	30		35		30		34		35		36		39	
	Général	30	100%	34	97%	30	100%	34	100%	35	100%	33	92%	38	97%
	Technologique	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	3	8%	1	3%
	Professionnel	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	Autre	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Profil	Part des néobacheliers	1	3%	16	46%	7	23%	21	62%	23	66%	15	42%	30	77%
Baccalauréat	Licence 2	30		30		35		30		34		34		35	
	Général	27	90%	30	100%	34	97%	30	100%	34	100%	34	100%	33	94%
	Technologique	2	7%	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	2	6%
	Professionnel	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	Autre	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

Licence 3		30		30		31		35		30		33		34	
Baccalauréat	Général	29	97%	27	90%	31	100%	34	97%	30	100%	33	100%	34	100%
	Technologique	0	0%	2	7%	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%
	Professionnel	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	Autre	1	3%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

Note. Source OVEFIP

Sur les 7 dernières années, la part des néo bacheliers admis oscille entre 23 et 77% si l'on excepte l'année 2019-2020 pour laquelle l'admission n'était pas encore implémentée sur Parcoursup.

IV – Moyens affectés à la formation

IV-1- Moyens financiers

Les moyens financiers affectés à la formation en orthophonie au sein de l'UFR Santé sont les suivants :

- Chaque étudiant bénéficie des mêmes moyens et supports que tout étudiant inscrit à l'UFR Santé,
- Des crédits dédiés au paiement des salaires des 2 titulaires, des 3 contractuels, des heures complémentaires pour les EC universitaires titulaires intervenants et des heures de vacation,
- Un budget de 14 000€ annuels pour les frais de fonctionnement du département d'orthophonie

IV-2- Moyens humains

IV-2-1- Moyens humains actuels

L'équipe pédagogique est constituée de :

- Titulaires :
 - o Pr Jean-Paul MARIE, Professeur HU
 - o Frédéric PASQUET, orthophoniste, maîtres de conférences en sciences du langage
 - o Anne-Sophie PEZZINO, Maîtresse de conférences en Psychologie
- Contractuelles :
 - o Séverine ROBERT, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
 - o Léopoldine DEHEINZELIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
 - o Marie-Christel HELLOIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
- Vacataires responsables des stages :
 - o PREVEL-ROUTIER Sophie, enseignante, responsable des stages de L1
 - o Léopoldine DEHEINZELIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités, responsable de stages de L2
 - o Rebecca d'AMORRE, orthophoniste, responsable de stages de L3
 - o Marie TERRIER, orthophoniste, responsable de stages de M1
 - o Séverine ROBERT, orthophoniste, Professeure Associée des Universités, responsable de stages de M2
- L'équipe de scolarité comprend deux collègues :
 - o Audrey LEROUX, contractuelle, 1 ETP
 - o Hinde BLITA, contractuelle, 0,5 ETP
- Enseignants universitaires et hospitalo-universitaires dispensant des enseignements en orthophonie : effectif 40
- Professionnels vacataires dispensant des enseignements en orthophonie : effectif 138

Les données ci-après fournies indiquent comment le nombre d'heures réalisées (payées) en orthophonie sont réparties en fonction des statuts des enseignants (cf. Tableau 4).

Tableau 4. Nombre d'heures réalisées en orthophonie en fonction du statut des enseignants entre 2022 et 2025

	2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Nombre total d'heures réalisées	2 773		2 752		3 058	
Permanents	1 039	37%	1 114	40%	1 283	42%
Dont Enseignants Titulaires	845	30%	869	32%	827	27%
Dont Enseignants Chercheurs (E/C)	741	27%	724	26%	712	23%
Dont PR	5	0%	13	0%	28	1%
Dont MCF	737	27%	711	26%	684	22%
Dont Enseignants titulaires (Hors E/C)	104	4%	145	5%	115	4%
Dont PRAG	30	1%	55	2%	55	2%
Dont Enseignants (Hors E/C et PRAG)	74	3%	90	3%	60	2%
Dont Enseignants contractuels	194	7%	245	9%	456	15%
Dont Doctorants contractuels	0	0%	0	0%	0	0%
Dont autres enseignants contractuels	194	7%	245	9%	456	15%
Vacataires	1 734	63%	1 638	60%	1 776	58%

Note. Source OVEFIP

On notera qu'entre 37 et 42 % des heures sont réalisées par des permanents, en majorité des autres composantes de l'URN (puisque seulement 2 titulaires au département). Par conséquent, environ 60 % des heures sont réalisées par des enseignants vacataires, dans leur immense majorité orthophonistes.

IV-2-2- Moyens humains prévisionnels

Dans la double perspective de la mise en place de la maquette réformée et d'une éventuelle augmentation de la capacité de formation sur le Campus Santé de l'Université de Rouen Normandie (cf. III-2), est envisagé un plan de recrutement sur les 2 à 3 années à venir en fonction de la capacité de révision des effectifs. Comme indiqué précédemment, le maintien de la capacité de formation et la pérennisation du fonctionnement du département d'orthophonie passe par le recrutement de 2 enseignants chercheurs titulaires (MCF) et de deux enseignants contractuels (MAST) supplémentaires.

IV-3- Locaux

IV-3-1- Locaux actuels

Le département d'orthophonie dispose de :

- 3 bureaux dédiés (un pour la scolarité et un pour chacun des 2 EC), les 3 enseignantes contractuelles utilisent le bureau d'un des deux EC titulaires,
- La majorité des enseignements est dispensée dans des salles ou amphithéâtres mutualisés au sein de l'UFR Santé, réservés sur ADE Campus,
- Les enseignements mutualisés avec le Département des Sciences du langage sont réalisés au sein de salles mutualisées de l'UFR SHS, à Mont Saint Aignan.
- Certains enseignements mutualisés avec l'ERFPS (école du CHU de Rouen) sont réalisés au sein de salles de l'URFPS.

IV-3-2- Locaux prévisionnels

Comme indiqué au paragraphe III-2, le Campus Santé se dote, à horizon 2030 d'un nouveau bâtiment qui accueillera notamment le département d'odontologie. L'élaboration de ce bâtiment prévoit la disponibilité de salles de 60 places qui pourront être utilisées pour la formation des étudiants en orthophonie.

V – Nom et qualité du responsable de la formation

A la date de rédaction de ce dossier (avril 2026), la direction du département est composée comme suit :

- Direction de l'UFR : Pr VEBER Benoit, PUPH
- Directeur médical : Pr Jean-Paul MARIE, PUPH
- Direction pédagogique : Frédéric PASQUET, orthophoniste, maîtres de conférences en sciences du langage

Pour la rentrée universitaire 2026-2027, le Pr David WALLON, PUPH, Chef de Service de Neurologie au CHU Charles Nicolle de Rouen, prendra la succession du Pr Jean-Paul MARIE qui fait valoir son droit à la retraite.

VI – Présentation de l'équipe enseignante

L'équipe pédagogique actuelle est constituée de :

- Titulaires :
 - o Pr Jean-Paul MARIE, Professeur, PUPH, Chef de Service ORL du CHU Charles Nicolle de Rouen
 - o Frédéric PASQUET, orthophoniste, maîtres de conférences en sciences du langage
 - o Anne-Sophie PEZZINO, Maîtresse de conférences en Psychologie
- Contractuelles :
 - o Séverine ROBERT, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
 - o Léopoldine DEHEINZELIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
 - o Marie-Christel HELLOIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
- Vacataires responsables des stages :
 - o PREVEL-ROUTIER Sophie, enseignante, responsable des stages de L1
 - o Léopoldine DEHEINZELIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités, responsable de stages de L2
 - o Rebecca d'AMORRE, orthophoniste, responsable de stages de L3
 - o Marie TERRIER, orthophoniste, responsable de stages de M1
 - o Séverine ROBERT, orthophoniste, Professeure Associée des Universités, responsable de stages de M2
- Enseignants universitaires et hospitalo-universitaires dispensant des enseignements en orthophonie : effectif 40
- Professionnels vacataires dispensant des enseignements en orthophonie : effectif 138

La liste complète des enseignants prévus pour l'application de la maquette réformée est proposée au sein du tableur : Tableau_1er&2nd_cycle_Dept Orthophonie_Rouen_2026

Par ailleurs, la Région Normandie et l'ARS Normandie ont financé un poste de coordonnateur régional des stages en orthophonie, pour optimiser la réalisation des stages cliniques sur le territoire normand et l'insertion professionnelle des étudiants diplômés au sein des universités de Caen Normandie et de Rouen Normandie. Le poste, basé à l'UFR Santé de l'URN, donne lieu à un recrutement en cours et les missions liées à ce poste doivent couvrir les besoins, après harmonisation, des deux universités.

VII – Evolutions majeures de la formation réformée

VII-1- Volumes horaires enseignement et stage

Les tableaux d'enseignements (détails au paragraphe VIII) votés par les différentes instances de l'URN (Conseil Département, Conseil Gestion UFR Santé, CFVU URN et CA URN) ont été élaborés, dans le respect du décret de 2026 en appliquant les 9 principes généraux suivants :

VII-1-1- Respect ECTS et définition des volumes horaires des enseignements

Le décret prévoit qu'à 1 ECTS correspond à un volume d'enseignement compris entre 10 et 15h.

La règle suivante a été appliquée : le volume de base correspondant à un ECTS correspond à 12h d'enseignement. Ce principe s'applique à l'exception des UE qui comprennent des mutualisations pour lesquelles nous sommes dépendants des fonctionnements des autres départements partenaires. La répartition CM/TD se claquent sur la répartition CM/TD des UE 'correspondantes' de la maquette de 2013.

VII-1-2- Volumes horaires des stages

Les volumes horaires de stage minimaux sont respectés, avec quelques augmentations minimales pour certaines UE afin de maintenir des partenariats de stage en cours, notamment avec le CHU de Rouen.

VII-1-3- Principe de maintien des mutualisations

Les mutualisations, pour des questions de qualité et de stabilité des enseignements, de coût et de respect des collaborations avec les départements partenaires, ont été maintenues car compatibles avec le nouveau référentiel.

VII-1-4- Réplication des MCC actuelles par matière et par UE

Les MCC actuelles ont été, dans leur ensemble, répliquées pour les UE du nouveau référentiel. De façon générale, les MCC répondent à trois grands principes :

- Contrôle continu et contrôle terminal en premier cycle,
- Contrôle continu uniquement en second cycle,
- Session 2 pour les deux semestres, fin juin

Les UE qui comportent des MCC en contrôle continu (partiel ou total) donneront lieu à l'application d'évaluations qui répondent aux principes de l'Approche par Compétences (APC), avec des formats, en cours d'élaboration, de Situations d'Apprentissage et d'Evaluation, pour lesquelles les tâches réalisées par l'étudiant doivent lui permettre d'atteindre des buts fixés à partir du référentiel de compétences, ceci de façon différenciée, en fonction des contenus, années et niveaux de compétence à atteindre.

VII-1-5- Privilégier l'enseignement présentiel

L'équipe pédagogique, et notamment les collègues enseignantes vacataires, conçoivent la transmission de leur savoirs et savoir faire selon la modalité présentielle, ceci pour une formation professionnalisante en santé et pour un métier centré sur la communication et le langage. Dès lors, l'application de la maquette réformée reprendra le principe de l'enseignement présentiel, en œuvre à l'heure actuelle. Les règles d'assiduité du règlement intérieur du département sont en cohérence avec la présence des étudiant.es en CM et TD (moyennement un taux d'ABI qui varie en fonction du volume horaire de l'UE). Quelques très rares exceptions à cette modalité présentielle sont prévues (cf. paragraphe VIII).

VII-1-6- Prévion des équivalences d'UE en cas de redoublement

Le tableur intégré à cette demande d'accréditation prévoit l'équivalence d'UE en contexte de redoublement (UEs du nouveau référentiel validées au regard de la validation des UEs de l'ancien référentiel). Bien entendu, certaines UEs du nouveau référentiel ne possèdent pas d'UE de référence dans le référentiel de 2013.

VII-1-7- Intégration des heures d'encadrement des stages par les responsables de stage au sein des tableaux d'enseignement

La mission de responsabilité de stage au sein du département est occupée par 5 collègues, une par année. Cette mission est essentielle car elle permet l'accompagnement pédagogique de la formation clinique des étudiant.es sur le terrain. Cette mission consiste en la formation des étudiant.es en amont de chaque stage, en le suivi de leur stage notamment en coordination avec les maîtres de stage sur le terrain, à la validation des stages. Chaque Responsable de Stage, souvent vacataire, (RDS) était rémunérée, jusqu'à présent en HC hors maquette. Désormais les heures d'encadrement sont insérées dans le coût de déploiement de la maquette afin de stabiliser cette activité pédagogique essentielle à la formation clinique des étudiant.es. Pour chaque UE Stage, une heure TD est affectée au suivi pédagogique de l'étudiant.e.

VII-1-8- Intégration des heures d'encadrement des trois étapes du Certificat de Compétences Cliniques au sein des tableaux d'enseignement

L'application de la maquette de formation réformée permettra aussi de stabiliser une activité clinique centrée sur les compétences déjà mise en œuvre au sein du département d'orthophonie. Le certificat de compétence clinique (CCC) donne lieu à une approche par compétence (APC) depuis plusieurs années. Il s'agit en 3A puis 4A et enfin en 5A de mener des activités cliniques sur le terrain qui font le lien entre les enseignements et les stages. A chaque fin d'année, des soutenances se tiennent pour valider l'intégration de ces compétences à celles de l'étudiant.e : construire une grille d'observation et l'appliquer à des patients en 3A, analyse clinique diagnostique (réaliser des bilans et produire les CR) en 4A et réaliser un diagnostic clinique, prévoir et appliquer le soin en 5A). Jusqu'à présent, les heures de soutenance ne faisaient pas l'objet de paiement des collègues car hors maquette. Désormais, un volume horaire est prévu afin que les collègues des jurys puissent être rémunérés. IL faudra donc considérer que la baisse générale des coûts de formation telle que prévue par les tableaux d'enseignement (cf. paragraphe VIII) est effective moyennant la stabilisation au sein de la maquette d'heures de formation qui entrent dans le cadre de l'APC.

VII-1-9- Minimiser les changements de semestre des UE par rapport au référentiel de 2026

Nous appliquons, pour la proposition inscrite au chapitre VIII, de minimiser les changements d'UE au sein des semestres d'une même année (2 changements de semestre en 2A).

VII-2- Règles de compensation, de progression ou de redoublement

Puisqu'elles ont fait leurs preuves en termes de lisibilité et de fonctionnalité et que par ailleurs elles ont été votées positivement par les étudiant.es lors de la mise en œuvre de la maquette de 2013, les règles de compensation, de progression et de redoublement en vigueur ont été reconduites. Le tableau 5 ci-dessous rapporte ces règles, de façon exhaustive.

Tableau 5. Règles de compensation, de progression ou de redoublement

1. Compensation
La compensation est effective sans seuil pour les matières d'une UE.
La compensation est effective avec seuil de 8 inclus pour les UE appartenant à un même module, au sein d'un même semestre.
Un module comprend les UE qui débutent par un même premier chiffre au regard de l'annexe 3 du référentiel de formation de 2026.
2. Validation
Les UE (à l'exception des UE stage) sont validées dès lors que la note est supérieure ou égale à 10 ou supérieure ou égale à 8 et compensée.
Les UE stage sont validées par le responsable de stage de l'année d'étude par dichotomie Validée/ Non-Validée.
Pour qu'une UE stage soit validée, les matières de l'UE stage doivent être validées. En cas de non-validation d'une ou plusieurs matières en session 1, seule(s) la ou les matières non-validées doivent l'être en session 2.
3. Progression/redoublement
Le passage en année supérieure est conditionné par la validation, en session 2, de l'ensemble des UE de l'année.
En contexte de session 2, seules les matières n'ayant pas donné lieu à une note minimale de 10 donnent lieu à composition.
Le redoublement est effectif en cas de non validation d'une UE ou plusieurs au sein d'une année. Les UE validées sont acquises.
4. Equivalences 2013/2026
En cas de redoublement pour une année qui donne lieu à changement de maquette, se référer à la colonne UE validée.
L'UE de la maquette réformée est validée si l'UE indiquée est validée.
Pour ces UE, les ECTS acquis sont ceux de la maquette réformée de 2026.

VII-3- Maintien et déploiement des mutualisations

La formation réformée sera dispensée en maintenant les mutualisations avec les départements historiquement partenaires du département d'orthophonie. Ces mutualisations concernent principalement le Département des Sciences du Langage (DESILAC), UFR LSH, à Mont Saint-Aignan. Les mutualisations sont indiquées au sein du tableur annexe « Tableau_1er&2nd_cycle_Dept Orthophonie_Rouen_2026 ». Ces processus de mutualisation, dès lors que l'on excepte les difficultés de mise en place calendaire, ne possède que des avantages : minimisation de l'effet silo des études en orthophonie, mixité des publics formés, enseignements de qualité dispensés par des EC, harmonisation des MCC, appui ultérieur pour le second cycle et la recherche mais aussi baisse des coûts de formation pour les départements concernés. Les contraintes concernent uniquement les capacités d'accueil en termes de locaux. D'autres mutualisations, à la marge, sont prévues et concernent les autres filières en santé de l'ERFPS (Etablissement Régional public de Formation des Professions de Santé, du CHU de Rouen). La convention entre l'URN et l'ERFPS couvre ces processus de mutualisation en termes de coûts.

VII-4- Déploiement de l'approche par compétences (APC) : activités pour le suivi et validation des compétences

L'APC est un des objectifs de la maquette réformée. Nous déploierons à différents niveaux de granularité cette APC : au niveau micro et au niveau macro. Nous nous appuierons sur la nomenclature de la maquette réformée qui comprend les cinq domaines de compétences suivants :

Tableau 6. Regroupement des compétences en 5 domaines pour la FI

Domaine de compétence 1 : Conduire une démarche de soins orthophoniques
C1.a. Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique C1.b. Elaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient C1.c. Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie C1.d. Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie C1.e. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
Domaine de compétence 2 : Interagir dans le cadre des soins orthophoniques
C2.a. Etablir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique C2.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 3 : Gérer la pratique orthophonique
C3.a. Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources C3.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 4 : Réaliser une recherche scientifique en orthophonie
C4.a. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques C4.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 5 : Mener une action de santé publique
C5.a. Elaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique C5.b. Former et informer des professionnels et des personnes en formation C5.c. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

Note. Source Décret 2026

L'APC sera mise en œuvre au niveau micro selon deux grands principes : les modalités d'apprentissage et les modalités de validation. Il faut considérer que chaque UE du référentiel est référencée en termes de compétences réorganisées (C1 à C5) et de niveau d'expertise attendue (3). Par ailleurs, pour faire écho aux modalités d'évaluation des stages cliniques actuellement mises en œuvre, nous procéderons par une validation d'activités qui, elle, déterminera la validation des ou de la compétence ciblée.

Ainsi, pour chacune des UE, sera prévue une série d'activités pédagogiques chacune concourant à des objectifs fixés (notamment mentionnés au sein des fiches UE). Nous déploierons une méthodologie générale de type SAE : Situations d'Apprentissage et d'Evaluation. Chaque responsable d'UE déterminera, en fonction des contenus et des objectifs, une liste d'activités correspondant à des situations d'apprentissage. Celles-ci devront être présentées dès le début de l'enseignement et être proposées au fil du déroulement de l'UE. C'est la somme des activités réalisées au cours de l'UE qui déterminera sa validation et le niveau d'expertise correspondant. Des notes continueront d'être affectées à l'UE et dépendront du niveau de maîtrise attribué, par l'enseignant, de chacune des activités. Ces activités pourront être de différentes natures, réalisées en présentiel ou entre les enseignements. Elles seront à visée formative stricte pour leur majorité, certaines, dans le cadre d'UEs disposant d'un contrôle continu pourront être à visée d'évaluation formative.

Au niveau macro, nous déterminerons, au sein des UE qui s'y prêtent, des activités transversales correspondant aux compétences réorganisées. La réalisation de ces activités transversales validera trois parcours de formation (théorique, clinique ou de recherche), avec des indicateurs progressifs d'avancement du niveau de compétence. L'étégeement du Certificat de Compétence Clinique participera au parcours clinique.

VII-5- Renforcement de la politique des stages régionaux

Le département d'orthophonie a, depuis sa création, déployé une politique des stages volontariste. En effet, une partie des stages (petite enfance, milieux hospitaliers d'exercice de l'orthophonie, stage de clinique filé de Semestre 6, stage clinique filé de S7 et stage clinique filés de S9 et S10) a donné lieu à affectation après recensement des opportunités de stage. Cette politique a permis un accueil en stage sur le territoire normand pour peu que les terrains de stage soient accessibles par les transports en

commun ou individuels. Cette politique a donné lieu à des partenariats avec des collectivités locales (Département de l'Eure) ou des CPTS (CPTS Sextan du Havre) qui permettent le remboursement des frais de transport pour les stagiaires affectés sur les territoires concernés. Cette politique sera amplifiée notamment grâce au recrutement, sur financement région Normandie et ARS, d'un coordonnateur régional des stages cliniques en orthophonie. Sa mission sera, pour les universités de Caen Normandie et Rouen Normandie, de faciliter l'accès aux terrains de stages sur l'ensemble du territoire normand.

VII-6- Renforcement pédagogique du Certificat de Compétences Cliniques

Comme esquissé plus avant, l'approche par compétences renforce l'intérêt de la modalité de construction actuel du Certificat de Compétences Clinique. Cette réforme permet donc non seulement de valider la procédure en cours mais de la renforcer en l'intégrant à un parcours de compétence clinique.

Le fonctionnement actuel comprend trois temps qui couvrent les 3, 4 et 5^{èmes} années, avec des activités d'apprentissage qui se réalisent au cours de ces années, à l'interface entre les enseignements et les stages, et qui donnent lieu à une soutenance au terme des trois années citées. De façon synthétique, les activités sont les suivantes : construire une grille d'observation et l'appliquer à des patients en 3A, étayer et affiner l'analyse clinique diagnostique (réaliser des bilans et produire les CR) en 4A et réaliser un diagnostic clinique, déployer sa capacité de soin, dans le cadre EBP, produire une démarche diagnostique et l'articuler à un plan de soin qui sera mis en œuvre, en 5A.

La réforme des études va permettre d'intégrer cette structure existante non seulement au parcours clinique de formation tel que décrit au paragraphe VII-3 mais aussi de l'articuler avec la recherche de sources théoriques scientifiquement validées et l'application de la démarche scientifique pour la mise en œuvre du soin.

VII-7- Formation à la recherche : APC et renforcement des liens avec les laboratoires de recherche

Nous maintiendrons les ambitions liées à la formation à la recherche en orthophonie et ceci pour deux objectifs : que chaque professionnel de soin puisse étayer sa pratique sur une approche scientifique de type EBP mais aussi préparer les étudiant.es à l'obtention d'un grade master qui octroie la possibilité de candidater à l'inscription en parcours doctoral.

Pour cela, nous proposons, non seulement pour toutes les UE qui préparent à la recherche, des SAE sur les versants apprentissage et évaluation, mais intégrons aussi ces SAE dans d'autres UE (par exemple rapport de stage de 2A avec bibliographie visée par les enseignants de bibliographie).

Nous maintenons ensuite un stage de sensibilisation à la recherche conforme avec les volumes horaires de la maquette, voire ici de niveau supérieur au minimum requis (cf. VIII-1-3). En effet, nous souhaitons un véritable engagement de l'étudiant.e au sein du processus de sensibilisation à la recherche. Pour cela, nous maintiendrons et renforcerons, au besoin le processus actuel qui veut que le département ait établi des partenariats avec des EC et donc des laboratoires, qui proposent des thèmes de recherche, des objectifs aux étudiant.es. Chaque année, nous proposons un nombre de 'places' de stage qui correspond au nombre d'étudiant.es de l'année en cours. Bien entendu, une étudiante peut choisir un autre stage que ceux proposés, sur le territoire national ou à l'étranger. Dès lors, nous avons augmenté le nombre de mémoires de fin d'études encadrés par des EC car une proportion de 60% des étudiantes réalisent un mémoire dans la continuité de leur stage recherche. Nous maintiendrons et renforcerons cette politique d'accueil et d'encadrement des étudiantes dans les laboratoires de l'URN sachant qu'actuellement ce sont les laboratoires de sciences humaines (CRFDP et DY LIS) qui accueillent la majorité des étudiant.es.

VII-8- Mémoires format article

Le mémoire format article est l'un des deux formats actuellement proposés. Il sera celui qui restera l'unique possibilité avec l'application de la réforme. Les modalités actuelles de validation du mémoire de fin d'étude, sous format article, sont les suivantes : l'article doit être soumis à une revue après soutenance du mémoire. Jusqu'à présent chaque étudiant.e réalisait un mémoire car l'appropriation d'une démarche scientifique dans le cadre de la rédaction d'un manuscrit est une démarche très personnelle. Puisque le décret prévoit que les mémoires puissent être réalisés à deux alors cette possibilité sera offerte dès l'application de la réforme.

VII-9- Double cursus de second cycle

Le département d'orthophonie a pour objectif de faciliter la réalisation de double cursus de second cycle. L'objectif est de parfaire la formation des étudiant.es de second cycle dans une discipline existante et donc un laboratoire existant, afin notamment d'améliorer la qualité des dossiers des postulants au cursus doctoral.

Nous prévoyons, en coordination avec le département des sciences du langage, dans le cadre du changement de maquette de la vague B, de proposer un double cursus de master orthophonie/sciences du langage en EAD avec mémoire commun. Ce double cursus sera proposé aux étudiant.es de second cycle en orthophonie. Ce montage est rendu possible par le fait qu'une partie des UE du master SDL, langue, discours et société EAD seront validées de facto pour ces étudiant.es.

Ainsi, plus précisément, la co-habilitation du double master orthophonie-SDL (parcours LDS) en EAD est envisagée. En effet, les étudiant.es en orthophonie suivent une formation en SDL en licence dans les principales disciplines de la linguistique, en particulier, mais pas seulement, dans les cours mutualisés du parcours Linguistique Théorique et Appliquée des licence 2 et licence 3 SDL. En raison de leur mémoire davantage tourné vers les SDL, certains étudiants ont continué à se former dans ce domaine en s'inscrivant d'ores et déjà dans le master LDS en EAD parallèlement à leur formation en orthophonie, et souhaitent continuer en thèse. La co-habilitation envisagée vise ainsi à formaliser la collaboration déjà existante entre les deux départements. En concertation avec le département d'orthophonie, un préprojet de maquette a déjà été établi. Pour l'essentiel, ce double cursus permettrait aux étudiants en orthophonie d'être automatiquement dispensés des matières similaires (ex. l'anglais), déjà mutualisées par les deux départements, ou pour lesquelles ils ont déjà eu une formation poussée en amont dans leur cursus en orthophonie (ex. cours la parole atypique).

VII-10- Mise en place d'une stratégie de déploiement de l'apprentissage dernière année de formation initiale

Un fait récent, en date du 29 septembre 2025, veut que la fiche RNCP38986 concernant l'orthophonie intègre désormais la possibilité officielle pour une université accréditée de certifier, en FI, sous régime de contrat d'apprentissage. L'URN se propose d'étudier la faisabilité du déploiement de quelques places en contrat d'apprentissage, concernant la 5ème année, sous conditions pour l'étudiant.e. Ce projet est envisageable puisque le volume horaire de stages cliniques en 5ème année, de 540 heures (cf. VII-2-2), est anticipé pour être compatible avec une situation de FI en apprentissage.

VIII – Organisation des enseignements

Les enseignements mais aussi les stages ont fait l'objet d'un travail de programmation qui est soumis aux votes des instances. Les tableaux votés sont fournis au sein du « Tableau_1er&2nd_cycle_Dept Orthophonie_Rouen_2026 » intégré au dossier d'accréditation déposé. Nous reportons ci-après, les programmations effectives aux seins de tableaux synthétiques sachant que les données exhaustives sont fournies au sein du tableur annexe pour le premier cycle. Ce tableur annexe intègre par ailleurs les projections pour le second cycle.

VIII-1- Indicateurs généraux : volumes horaires d'enseignement et de stage et coûts en hTD

Nous présentons ci-après des données générales concernant les volumes horaires globaux d'enseignement et de stage, en comparaison avec la maquette de 2013 (cf. Tableaux 7 et 8). Les données sources de ces indicateurs généraux sont fournies lors des paragraphes suivants, année par année, et au sein du tableur annexe à ce document.

Tableau 7. Comparaison, par semestre, des volumes horaires étudiants entre les maquettes de 2013 et 2026

	CM 2026	TD 2026	Stages 2026	Volume CM/TD/Stages 2026	Volume CM/TD/Stages 2013	Différence
Semestre 1	263	96	0	359	380	-21
Semestre 2	169	200	80	449	452	-3
Semestre 3	187	169	105	461	471	-10
Semestre 4	211	197	105	513	533	-20
Semestre 5	150	156	140	446	613	-167
Semestre 6	97	193	245	535	532,5	2,5
Semestre 7	72	240	150	462	602	-140
Semestre 8	52	240	150	442	489	-47
Semestre 9	76	128	270	474	551	-77
Semestre 10	64	180	270	514	624	-110
Total	1341	1799	1515	4655	5247,5	-592,5

Note. Sources Conseils Département et Gestion UFR Santé

Si les deux premières années conservent des volumes horaires étudiants relativement similaires entre les deux maquettes, on constate par contre un allègement très significatif des semestres 5, 7, 9 et 10 qui induit une baisse générale de 592 heures de CM/TD/Stages entre les deux maquettes.

Le tableau 8 reporte, par semestre et au total, les coûts (en hTD) induits par les enseignements, l'encadrement des stages et le certificat de compétences cliniques (CCC) (cf. VII) en réalisant une comparaison entre les référentiels de 2013 et de 2026.

Tableau 8. Comparaison des coûts induits par la formation (en hTD) entre les maquettes de 2013 et 2026

	Coût hTD 2026	Coût hTD 2013	Différence
Semestre 1	359	501	-142
Semestre 2	409	446,5	-37,5
Semestre 3	396	521,5	-125,5
Semestre 4	465,5	545,5	-80
Semestre 5	346	463	-117
Semestre 6	370	430	-60
Semestre 7	388	359,5	28,5
Semestre 8	358	372	-14
Semestre 9	282	291	-9
Semestre 10	316	298,5	17,5
Total	3672	4228,5	-539

Note. Sources Conseils Département et Gestion UFR Santé ; intégration des heures d'encadrement des stages et de formation au Certificat de Compétences Cliniques

On constate que, même en intégrant, donc sécurisant les heures de responsabilité de stage et de formation au CCC, le coût total de la formation sous régime du décret de 2026 baisse de 539 hTD. Les baisses les plus notables concernent le premier cycle puisque les coûts du second cycle intègrent désormais les coûts de formation au CCC. Nous soulignerons par ailleurs que ces coûts sont des coûts maximaux car ils n'intègrent pas la répartition des coûts d'enseignement entre les UFR dans le cadre des mutualisations. Ces volumes de mutualisations sont accessibles avec les données fournies dans les paragraphes suivants, année par année.

VIII-2- Semestres 1 à 6 (1^{er} cycle de formation)

Les tableaux ci-après fournis recensent des données synthétiques par UE sachant que les données complètes sont fournies dans le tableur annexe au document.

VIII-1-1- Première année

Tableau 9. Description synthétique de la Licence 1, granularité à l'UE

Liste des UE Licence 1	ECTS	UE validée 2013	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
1.1.1 Sciences du Langage 1 : introduction à l'étude de la langue et de la communication verbale	5	1.1.1	S1	S1	non oui	40 12	0 12	
1.2.1 Psychologie du développement : domaines moteur, cognitif, psychoaffectif et social tout au long de la vie	4	1.2.1	S1	S1	non	50	10	
1.4 Sciences de l'éducation : introduction à la didactique et aux processus d'apprentissage	4	1.3.1	S1	S1	non	35	10	
2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique : concepts fondamentaux	3	2.1	S1	S1	non	30	10	
2.2 Audition : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	4	2.3.1	S1	S1	non non	20 18	6 6	
2.4.1 Neurosciences 1 : Anatomie, physiologie et exploration fonctionnelle	4	2.2.1	S1	S1	non non	20 18	6 6	
3.1.1 Introduction à la profession d'orthophoniste	4	4.1	S1	S1	non	10	20	
3.1.2 Compétences professionnelles socles	2	8.7	S1	S1	non	10	10	
1.1.2 Sciences du Langage 2 : concepts et méthodes pour l'analyse des différents niveaux linguistiques	5	1.1.2	S2 S2 S2	S2 S2 S2	oui oui non	12 12 0 15	12 12 24 0	
1.3 Sciences sociales : introduction à la sociologie, psychologie sociale et anthropologie de la santé	3	1.2.2	S2	S2	non	26	10	
1.5 Stages Développement 1 : Enfants scolarisés en maternelle et primaire	2	6.1	S2	S2	non non non	0 0 14	6 0 10	80
2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	4	2.3.3	S2	S2	non	14	10	
2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans), pathologies et parcours de soins	3	2.4	S2	S2	oui	30	6	
4.1 Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives	4		S2	S2	non	20	28	
5.2.1 Anglais 1	2	4.1	S2	S2	non	0	24	
5.3.1 Santé publique et santé environnementale : Organisations du système de santé, recherche en épidémiologie, actions de santé publique et développement durable	5	9.1	S2	S2	non	10	36 12	
5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie	2		S2	S2	non	16	10	

VIII-1-2- Deuxième année

Tableau 10. Description synthétique de la Licence 2, granularité à l'UE

	ECTS	UE validée 2013	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
1.1.3 Sciences du Langage 3 : développement du langage oral et écrit, modèles et outils d'analyse de corpus appliqués à l'orthophonie	8	1.1.3 et 1.1.4	S3	S3	oui oui oui oui	12 12 12 24	12 12 12	105
1.2.2 Psychologie cognitive et neuropsychologie	4	1.2.3	S3	S3	non oui	30 15	30 15	
2.5 Santé mentale, psychopathologie et parcours de soins	3		S4	S3	non	25	5	
2.7 Santé de l'adulte âgé, pathologies et parcours de soins	2	2.5	S3	S3	non	12	12	
2.8 Stages Développement 2 : Jeunes enfants et adultes âgés	3	6.2	S3	S3	non non	0 0	6 0	
3.1.3 Posture professionnelle soignante, évaluation et diagnostic orthophonique	5		S3	S3	non non non	15 15 10	15 15 10	
4.2 Lecture critique d'articles et statistiques inférentielles	5		S4	S3	non non	10 10	10 10	
1.2.3 Développement des compétences en mathématiques (outils et modèles)	4	5.3.1	S3	S4	non	24	24	105
2.4.2 Neurosciences 2 : Pathologies et parcours de soins	4		S3	S4	non non	30 12	30 12	
3.2.1 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 1	4	5.5.1 matière devpt et comm.	S4	S4	oui oui oui	24 12 24	12	
3.2.5 Troubles du langage écrit 1	5		S4	S4	non oui	15 25	20 0	
3.5.1 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 1	5	5.5.1 matière acquis.	S4	S4	non	30	30	
3.6.1 Stages cliniques 1	3		S4	S4	non non	0 0	6 0	
5.1 Numérique en santé	2	8.8	S4	S4	non	0	24	
5.2.2 Anglais 2	2	8.5	S4	S4	non	0	24	
5.5 Formation aux Gestes et Soins d'Urgence	1		S4	S4	non	0	20	

VIII-1-3- Troisième année

Tableau 11. Description synthétique de la Licence 3, granularité à l'UE

	ECTS	UE validée 2013	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
3.2.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 1	4		S5	S5	non	24	24	140
3.2.7 Troubles des apprentissages en mathématiques 1	4	5.3.2	S5	S5	non	24	24	
3.3.1 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1	4	5.5.1	S5	S5	non	24	24	
3.4.1 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte 1	4	5.4.2	S5	S5	non	24	24	
3.4.2 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant 1	4	5.4.2	S5	S5	non	24	24	
3.5.2 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 1	5		S5	S5	non	30	30	
3.6.2 Stages cliniques 2	5	6.4	S5	S5	non non	0 0	6 0	
3.2.2 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 2	5		S6	S6	non oui	20 0	20 20	
3.2.6 Troubles du langage écrit 2	5		S6	S6	non	25	25	140
3.4.3 Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2	4		S6	S6	non	20	20	
3.4.4 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'adulte 2	4		S6	S6	non	20	20	
3.6.3 Stages cliniques 3	5	6.5	S6	S6	non	0 0	6 0	
4.3 Méthodologie de la recherche : applications	4		S6	S6	non	12	36	
4.5 Stage de sensibilisation à la recherche	3		S6	S6	non	0	6	

VIII-2- Semestres 7 à 10 (2^{ème} cycle de formation)

VIII-2-1- Quatrième année

Tableau 12. Description synthétique du Master 1, granularité à l'UE)

	ECTS	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
3.2.4 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 2	5	S7	S7	non	20	40	150
3.3.2 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant 2	5	S7	S7	non	20	40	
3.3.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'adulte 2	3	S7	S7	non	12	24	
3.5.3 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 2	5	S7	S7	non	20	40	
3.6.4 Stages cliniques 4	6	S7	S7	non non	0 0	6 0	
4.4.1 Mémoire 1	4	S7	S7	non	0	30	150
6.1 UE Optionnelle 1	2	S7	S7	non	0	24	
3.1.4 Communication professionnelle	2	S8	S8	non	0	24	
3.2.8 Troubles des apprentissages en mathématiques 2	5	S8	S8	non	20	40	
3.4.5 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant 2	4	S8	S8	non	12	36	
3.5.4 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 2	5	S8	S8	non non	20 0	40 6	150
3.6.5 Stages cliniques 5	6	S8	S8	non non	0 0	0 40	
4.4.2 Mémoire 2	6	S8	S8	non	0	30	
6.2 UE Optionnelle 2	2	S8	S8	non	0	24	

VIII-2-2- Cinquième année

Tableau 13. Description synthétique du Master 2, granularité à l'UE)

	ECTS	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
3.1.5 Intervention en orthophonie 1	7	S9	S9	non	0	84	270
3.6.6 Stages cliniques 6	10	S9	S9	non non	0 0	6 0	
4.4.3 Mémoire 3	6	S9	S9	non	0	30	
5.3.2 Dépistage, prévention et formation en orthophonie	3	S9	S9	non	12	24	
5.6 Education thérapeutique du patient	2	S9	S9	non	12	12	
6.3 UE Optionnelle 3	2	S9	S9	non	0	24	270
3.1.6 Intervention en orthophonie 2	5	S10	S10	non non	0 0	60 6	
3.6.7 Stages cliniques 7	10	S10	S10	non non	0 0	0 40	
4.4.4 Mémoire 4	6	S10	S10	non	0	30	
5.2.3 Anglais 3	2	S10	S10	non	0	24	
5.7 Exercice professionnel	3	S10	S10	non	12	24	270
5.8 Séminaires professionnels	2	S10	S10	non	12	12	
6.4 UE Optionnelle 4	2	S10	S10	non	0	24	

IX – Dispositif d’aide à la réussite étudiante mis en place par l’établissement ou l’UFR

IX-1- Données OVEFIP sur la réussite étudiante en formation d’orthophonie

La tableau 14 reporte pour les 5 dernières années complètes les taux de réussite étudiante au sein de la formation en orthophonie.

Tableau 14. Réussite étudiante en orthophonie depuis 2020

		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Licence 1	inscrits	35		30		34		35		35	
	Admis	34	97 %	30	100 %	34	100 %	33	94 %	35	100 %
Licence 2	inscrits	30		35		30		34		34	
	Admis	30	100 %	35	100 %	30	100 %	34	100 %	34	100 %
Licence 3	inscrits	30		31		35		30		33	
	Admis	30	100 %	30	97 %	34	97 %	29	97 %	33	100 %
Master 1	inscrits	30		30		30		37		29	
	Admis	30	100 %	29	97 %	29	97 %	37	100 %	29	100 %
Master 2	inscrits	26		32		30		28		37	
	Admis	88 %	32	100 %	29	97 %	28	100 %	36	97 %	

Note. Source OVEFIP

Les taux reportés sont stables et varient, pour les 4 premières années, entre 97 et 100%. Le constat est similaire pour la cinquième année si l’on excepte l’année 2020-2021 avec un taux de 88% lié à deux redoublements pour non soutenance de mémoire.

Ces taux de réussite très positifs sont liés à une conjonction de facteurs que nous allons détailler dans les paragraphes suivants. Il faut cependant souligner que le premier facteur reste la modalité d’admission en formation d’orthophonie via Parcoursup avec un taux de sélectivité très important témoignant de l’attractivité de la profession et donc de la formation. Pour autant, c’est bien le processus spécifique de sélection en deux temps qui produit un effet important sur ces niveaux de réussite. En effet, la phase d’entretien, pour laquelle des moyens importants sont déployés (540 candidats auditionnés pour le regroupement, avec 45 minutes octroyées à chaque candidat) permet une sélection en présentielle qui offre à l’équipe pédagogique les moyens de caractériser finement les compétences et la motivation des candidats classés. Ce point est à souligner car c’est cette phase d’entretien qui permet une meilleure adaptation de l’étudiant.e aux requis de la formation.

IX-2- Dispositifs transverses à l’URN et suivi de la QVE

L’URN dispose, comme tout établissement ESR, d’un ensemble de services dédiées à la QV des étudiants et à leur réussite : service social, service de médecine préventive, DEPE, services culture, projet de lutte contre les VSS ... Au-delà de ces services communs nous soulignerons le soutien continu du département aux deux associations des étudiants en orthophonie : OREO et OrthoGO. La première des deux mène, chaque année, une enquête auprès des étudiant.es en orthophonie pour évaluer l’évolution de la QVE.

IX -3- Déploiement des contrôles continus et assiduité

L’application des MCC en contrôle continu pour l’ensemble des UEs de second cycle et pour une partie des UEs de premier cycle est un facteur pour lequel le département porte une attention particulière car il favorise la réussite étudiante.

Par ailleurs, dans le respect des statuts du Régime Spécial Etudiant, les règles d’assiduité appliquée sont aussi un facteur expliquant la réussite. Le règlement intérieur indique l’assiduité certes aux TD mais aussi aux CM (émargement systématique), avec des taux d’absences injustifiées votées au conseil de département, CG et CFVU. Ainsi tout étudiant.e en situation potentielle de décrochage est rapidement identifié.e et bénéficie alors d’un entretien avec le responsable de cycle.

IX -4- Suivi des étudiants et ARE « Talent Campus Université Positive »

Comme mentionné, le suivi étudiant est assuré par différents membres de l'équipe pédagogique notamment les responsables de cycle, de stage ou la direction pédagogique. Dès qu'une situation de difficulté est détectée ces différents interlocuteurs s'entrelient avec l'étudiante concernée pour tenter de trouver, en co-construction, des éléments de solution.

Par ailleurs, depuis 5 années, les membres de l'équipe pédagogique se sont formés à un processus de formation proposé aux Licence 2 « talent Campus université positive ». Ce processus de formation labellisé permet aux étudiant.es, durant trois jours, de bénéficier d'une séquence immersive, avec l'équipe pédagogique, qui permet un travail de prise en considération des compétences transversales et personnelles de chacun. Ce processus bénéficie d'une ARE depuis 2 ans, même s'il est appliqué depuis 5 années.

X-5- Conseils de perfectionnement

Comme mentionné au sein des statuts du département (Statuts UFR Santé) se tiennent, deux fois par an, des conseils de perfectionnement qui donnent lieu à des échanges approfondis entre étudiants (représentants) et l'équipe pédagogique. Ces conseils permettent notamment de recenser les difficultés de fonctionnement et de tenter d'y apporter des solutions.

X-6- Questionnaires stages et enseignements

Deux types de données sont recueillies pour favoriser les ajustements pédagogiques : analyse et prise en compte des différentes informations recueillies dont l'évaluation des enseignements par les étudiants et évaluation des terrains de stages par les étudiant.es, au fil des 5 années.

X-7- Mise en place du Contrat d'Allocation Etudiant (CAE) pour les étudiant.es en orthophonie

Depuis l'année 2025-2026, l'ARS Normandie a ouvert la possibilité aux étudiant.es de cinquième année de signer des CAE co-subsidés par un établissement partenaire. Cette ouverture du CAE régional aux étudiant.es en orthophonie a été obtenue après échanges soutenus avec l'ARS de Normandie.

XI – Partenariats mis en place ou envisagés

XI-1- Stages

Les partenariats effectifs qui nécessitent un travail important de coordination concernent l'ensemble des lieux de stage des étudiant.es. A titre d'indication, des conventions ont été passées avec 1250 établissements ou libéraux durant les dernières années. Bien entendu ces partenariats seront étendus au fil des années universitaires.

Pour autant, afin de faciliter l'accès aux terrains de stage régionaux trois mesures ont été mises en place :

- Une convention avec la CPTS du Havre qui subsidie les trajets des étudiantes en stage sur leur territoire,
- Une convention avec le Département de l'Eure qui subsidie, lui aussi, les trajets des étudiant.es en stage sur leur territoire,
- L'obtention d'un poste de coordonnateur régional des stages (pour les universités de Caen et Rouen Normandie), financé par la région Normandie et l'ARS Normandie. La mission est prévue pour 3 années et débutera en septembre 2026

Une politique de déploiement de conventionnements avec les CPTS notamment sera mise en œuvre dans le cadre des missions du coordonnateur régional des stages cliniques.

XI-2- Développement de la politique internationale

Le déploiement de la politique internationale du département est un objectif de première importance pour les années à venir. Jusqu'à présent seuls des stages cliniques ont été réalisés par des étudiant.es à l'étranger ainsi que le semestre ERASMUS à l'université de Wien. Un correspondant RI du département a été nommé (F. PASQUET) et le projet de conventionnement avec, dans un premier temps, trois universités étrangères est envisagée (notamment l'Université d'Oviedo qui est la seule université du collectif INGENIUM dont fait partie l'URN à dispenser aussi une formation en orthophonie) pour faciliter les semestres ERASMUS. La situation est rendue complexe par une relative faible correspondance des contenus semestriels de formation entre les différents pays de l'UE en particulier (durées différentes d'études, et compétences professionnelles partiellement différentes). Cependant, le déploiement de la maquette réformée permettra d'établir des conventions à partir d'un socle de formation modernisé et stable.

XI-3- Recherche

Le département dispose de partenariats constants avec 4 laboratoires de l'URN dont les enseignants-chercheurs accueillent, en stage recherche, les étudiant.es en orthophonie. Ces partenariats seront maintenus et si possible renforcés avec d'autres EC ou laboratoires.

Des partenariats de recherche sont ensuite mis en œuvre dans le cadre de la participation des étudiant.es de master 2 à des travaux de recherche en cours (au sein de l'URN et du CHU de Rouen). Par ailleurs, des partenariats constitutifs des travaux de recherche des deux EC titulaires du département sont en cours.

XII – Avis des instances

XII-1- Conseil de Département d'Orthophonie :

- Date : le mardi 28 avril 2026
- Contenu : tableaux des enseignements et principes généraux de l'application de la réforme : voté positivement à l'unanimité

XI-2- Conseil de Gestion de l'UFR Santé :

- Date : le mercredi 29 avril 2026
- Contenu : tableaux des enseignements et principes généraux de l'application de la réforme : voté positivement à l'unanimité

XI-3- Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique

- Date : le vendredi 12 juin 2026
- Contenu : tableaux des enseignements et dossiers d'accréditation – vote en attente

XI-4- Délibération du conseil d'administration

- Date : le vendredi 03 juillet 2026
- Contenu : tableaux des enseignements et dossiers d'accréditation – vote en attente

Joindre :

- 1- Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique
- 2- Délibération du conseil d'administration

Dossier à déposer sur l'application FRESQ

ANNEXE 1 : Articles des statuts de l'UFR Santé qui concernent le département d'orthophonie

STATUTS DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE en SANTÉ

Adoptés par le Conseil d'Administration du 06/12/1988

Modifiées par le conseil d'administration du 9 novembre 2010

Modifiées par le Conseil d'administration du

Propositions de la commission des statuts du 20 06 2017

....

Article 3 : Organisation générale

Pour assurer ses missions, l'UFR Santé dispose de ses propres organes d'administration, conformément à l'article [L.6142-3](#) du Code de la santé publique.

Elle dispose de services administratifs et techniques qui, sous l'autorité de ses organes d'administration, lui permettent d'exercer son autonomie dans les domaines où celle-ci lui est accordée par la loi, notamment le personnel hospitalo-universitaire, la pédagogie et la gestion de l'ordonnateur.

Les emplois hospitalo-universitaires attribués à l'URN sont directement affectés à l'UFR par les ministères compétents.

En ce qui concerne le personnel hospitalo-universitaire, les services de l'UFR Santé sont organisés en liaison avec les services administratifs du CHU - Hôpitaux de Rouen et, en ce qui concerne la scolarité, avec les UFR et les organismes précisés à l'alinéa 2 de l'article 2.

.....

TITRE II - COMPOSITION DE L'UFR

Article 4 : Composition

L'UFR Santé se compose :

- de 4 départements de formation : Médecine, Pharmacie, Orthophonie et Sciences de la santé ;
- d'une Unité Mixte de Formation Continue de Santé (UMFCS) ;
- de services administratifs et techniques ;
- d'unités de recherche labellisées dans le cadre du contrat quinquennal d'établissement ou créées par délibération du conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la recherche de l'université.

...

CHAPITRE IV - LES DÉPARTEMENTS DE FORMATION

Article 18 : Liste des départements

Le département est une structure pédagogique qui regroupe les enseignants chercheurs/enseignantes-chercheuses, enseignant-e-s, IATSS et les représentant-e-s étudiant-e-s élu-e-s relevant d'une ou de plusieurs disciplines.

L'UFR Santé se compose de 4 départements de formation :

- Médecine,
- Pharmacie,
- Orthophonie,
- Sciences de la santé,

...

Article 19-3 : Département Orthophonie

Art. 19-3-1 : Composition

Le département est co-dirigé par un-e directeur/trice médical-e PU/PH élu-e pour 5 ans par les enseignant-e-s PU/PH responsables d'enseignement au sein du département et par un-e directeur/trice pédagogique, titulaire du certificat de capacité d'orthophoniste, élu-e pour 5 ans par les enseignants-chercheurs/enseignantes-chercheuses titulaires du département.

Leurs mandats sont renouvelables.

Le conseil de département Orthophonie est composé des membres suivants :

- le/la doyen-ne de l'UFR,
- le/la directeur/trice médical-e,
- le/la directeur/trice pédagogique,
- l'ensemble des enseignant-e-s du département, titulaires ou contractuel-le-s,
- le/la responsable des services administratifs de l'UFR,
- les responsables pédagogiques (Licence et Master) et responsables des stages (Licence et Master), si ces responsables ne sont pas membres du binôme de direction,

Il compte également des membres, élus par leurs pairs :

- 5 étudiant-e-s, représentant chaque année d'étude,
- 1 représentant-e des IATSS,

Il comprend par ailleurs, les membres suivants, nommés par le binôme de direction :

- 1 représentant-e de la CFVU,
- 1 représentant-e de l'ARS,
- 4 orthophonistes (deux salarié-e-s, deux du secteur libéral),
- 1 enseignant-e de l'UFR de lettres et sciences humaines (LSH),
- 1 enseignant-e de l'UFR des sciences de l'homme et de la société (SHS),
- 4 médecins dont les disciplines sont parmi celles enseignées en orthophonie,
- les membres invités de la commission pédagogique.

L'ensemble des membres du conseil dispose d'une voix délibérative. Le mandat des membres élus ou nommés est de 4 ans, à l'exception des représentants étudiants pour lesquels le mandat est de 1 an.

Art. 19-3-2 : Fonctionnement

Le/La président-e du conseil de département est nommé-e par le/la doyen-ne sur proposition du binôme de direction. Le conseil de département se réunit au moins une fois par année universitaire (avant la fin du second semestre) à la diligence de son/sa président-e ou à la demande de la commission pédagogique. Les convocations sont adressées au moins 8 jours avant la date de réunion. Elles précisent l'ordre du jour.

Art. 19-3-3 : Attributions

Le conseil de département conseille la commission pédagogique et le binôme de direction sur la constitution de la commission pédagogique (membres invités), l'organisation et le contenu des enseignements, les modalités d'organisation du contrôle des connaissances (enseignements et stages), la mise en œuvre des pratiques pédagogiques, l'organisation des stages. Les responsables pédagogiques et responsables des stages sont nommés par le binôme de direction.

La composition, le fonctionnement et les missions de la commission pédagogique sont précisées par le règlement intérieur du département.

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
		A distance :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	39	Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

S2 - CCO 1er cycle					VOLUMES HORAIRES												Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)	T O T A L	ECTS	COEF	Contrôle continu				Examen terminal		Session de rattrapage		
					Heures présentiellees				Heures distancielles				T O T A L																
					CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM		TD	TP	Total					Mutualisation(s)								
									CM	TD	TP										CM	TD	TP						
⬇	Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP				
	UE1	1.1.2 Sciences du Langage 2 : concepts et méthodes pour l'acquisition du langage	-	C	Non	39,00	48,00	0,00	87,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87,00	0,00	87,00	5	5											
	Obligatoire	Acquisition et développement du langage	Français	C	Non	12	12		24,00				0,00	1	1	1	24,00		24,00	1,5	1,5	100%			100%				
	Obligatoire	Grammaire et morphologie du français	Français	C	Non	12	12		24,00				0,00	1	1	1	24,00		24,00	1,5	1,5	100%			100%				
	Obligatoire	Illétrisme	Français	C	Non		24		24,00				0,00	1	1	1	24,00		24,00	1,5	1,5	100%			100%				
	Obligatoire	Syntaxe	Français	C	Non	15			15,00				0,00	1	1	1	15,00		15,00	0,5	0,5			100%	100%				
	UE2	1.3 Sciences sociales : introduction à la sociologie, psychologie sociale et anthropologie santé	-	C	Non	26,00	10,00	0,00	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,00	0,00	36,00	3	3					100%	100%					
	Obligatoire	Sociologie, psychologie sociale et anthropologie santé	Français	C	Non	26	10		36,00				0,00	1	1	1	36,00		36,00					100%	100%				
	UE3	1.5 Stages Développement 1 : Enfants scolarisés en maternelle	-	C	Non	0,00	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	80,00	86,00	2	2	100%				100%						
	Stage	Stage Sclarisation maternelle et primaire	Français	C	Non				0,00				0,00	1	1	1	0,00	80	80,00	2	2								
	Obligatoire	Méthodologie du rapport de stage	Français	C	Non		6		6,00				0,00	1	1	1	6,00		6,00										
	UE4	2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées: Anatomie, physiologie	-	C	Non	28,00	20,00	0,00	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,00	0,00	48,00	4	4											
	Obligatoire	Anatomie, physiologie	Français	C	Non	14	10		24,00				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2			100%	100%				
	Obligatoire	Exploration fonctionnelle et pathologies	Français	C	Non	14	10		24,00				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2			100%	100%				
	UE5	2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans), pathologies et parcours de soins	-	C	Non	30,00	6,00	0,00	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36,00	0,00	36,00	3	3	30%				70%	100%					
	Obligatoire	Santé, pathologies, parcours de soins	Français	C	Non	30	6		36,00				0,00	1	1	1	36,00		36,00										
	UE6	4.1 Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives	-	C	Non	20,00	28,00	0,00	48,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,00	0,00	48,00	4	4	100%					100%					
	Obligatoire	Méthodologie de la recherche et statistiques descriptives	Français	C	Non	20	28		48,00				0,00	1	1	1	48,00		48,00										
	UE7	5.2.1 Anglais 1	-	C	Non	0,00	24,00	0,00	24,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	0,00	24,00	2	2	50%				50%	100%					
	Langue	Anglais	Français	C	Non		24		24,00				0,00	1	1	1	24,00		24,00										
	UE8	5.3.1 Santé publique et santé environnementale : Organisation, développement durable	-	C	Non	10,00	12,00	0,00	22,00	0,00	36,00	0,00	36,00	58,00	0,00	58,00	5	5											
	Obligatoire	Santé publique	Français	C	Non				0,00		1	1	1	36,00		36,00	3	3	100%					100%					
	Obligatoire	Développement durable	Français	C	Non	10	12		22,00		1	1	1	0,00	1	1	1	22,00		22,00	2	2	100%		100%				
	UE9	5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie	-	C	Non	16,00	10,00	0,00	26,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26,00	0,00	26,00	2	2											
	Obligatoire	Infectiologie et hygiène	Français	C	Non		10		10,00				0,00	1	1	1	10,00		10,00	1	1			100%	100%				
	Obligatoire	Pharmacologie	Français	C	Non		16		16,00				0,00	1	1	1	16,00		16,00	1	1			100%	100%				
		TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT			0	169,00	164,00	0,00	333,00	3	4	0	0,00	36,00	0,00	36,00	0	0	0	369,00	80,00	449,00	30	30					

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	35	A distance :	400	36	24	18
		Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

S3 - CCO 1er cycle						VOLUMES HORAIRES													Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)	T O T A L	ECTS	COEF	Contrôle continu					Examen terminal		Session de rattrapage		
						Heures présentielle				Heures distancielles					T O T A L	CM/TD		TP / Stage / Projet / Mémoire					Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP					
						CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM	TD		TP	Total	Mutualisation(s)														
										CM	TD	TP						CM										TD	TP			
↓	Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP							
	UE1	1.1.3 Sciences du Langage 3 : développement du langage c	-	C	Non	60,00	36,00	0,00	96,00		0,00	0,00	0,00	96,00	0,00	96,00	8	8														
	Obligatoire	Acquisition des langues en contexte plurilingue	Français	C	Non	12	12		24,00	2	2	1	0,00	1	1	1	24,00	24,00	2	2	100%			100%								
	Obligatoire	Développement typique et atypique du langage niveau 1	Français	C	Non	12	12		24,00	2	2	1	0,00	1	1	1	24,00	24,00	2	2	100%			100%								
	Obligatoire	Développement typique et atypique du langage niveau 2	Français	C	Non	12	12		24,00	2	2	1	0,00	1	1	1	24,00	24,00	2	2	100%			100%								
	Obligatoire	Politiques linguistiques et planification des langues	Français	C	Non	24			24,00	2	1	1	0,00	1	1	1	24,00	24,00	2	2	100%			100%								
	UE2	1.2.2 Psychologie cognitive et neuropsychologie	-	C	Non	30,00	30,00	0,00	60,00		0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00	4	4			100%		100%									
	Obligatoire	Psychologie cognitive et neuropsychologie	Français	C	Non	30	30		60,00	1	1	1	0,00	1	1	1	60,00	60,00														
	UE3	2.5 Santé mentale, psychopathologie et parcours de soins	-	C	Non	40,00	20,00	0,00	60,00		0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00	3	3														
	Obligatoire	Santé mentale et parcours de soins	Français	C	Non	15	15		30,00	4	4	1	0,00	1	1	1	30,00	30,00	1,5	1,5	100%			100%								
	Obligatoire	Psychopathologie	Français	C	Non	25	5		30,00	1	1	1	0,00	1	1	1	30,00	30,00	1,5	1,5	100%			100%								
	UE4	2.7 Santé de l'adulte âgé, pathologies et parcours de soins	-	C	Non	12,00	12,00	0,00	24,00		0,00	0,00	0,00	24,00	0,00	24,00	2	2			100%		100%									
	Obligatoire	Santé de l'adulte âgé, pathologies et parcours de soins	Français	C	Non	12	12		24,00	1	1	1	0,00	1	1	1	24,00	24,00														
	UES	2.8 Stages Développement 2 : Jeunes enfants et adultes âg	-	C	Non	0,00	6,00	0,00	6,00		0,00	0,00	0,00	6,00	105,00	111,00	3	3	100%				100%									
	Stage	Stage Jeunes enfants et adultes âgés	Français	C	Non				0,00	1	1	1	0,00	1	1	1	0,00	105	105,00	3												
	Obligatoire	Méthodologie du rapport de stage	Français	C	Non		6		6,00	1	1	1	0,00	1	1	1	6,00	6,00														
	UE6	3.1.3 Posture professionnelle soignante, évaluation et diag	-	C	Non	30,00	30,00	0,00	60,00		0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00	5	5														
	Obligatoire	Evaluation et diagnostic	Français	C	Non	15	15		30,00	1	1	1	0,00	1	1	1	30,00	30,00	2,5	2,5	100%			100%								
	Obligatoire	Posture professionnelle	Français	C	Non	15	15		30,00	1	1	1	0,00	1	1	1	30,00	30,00	2,5	2,5	100%			100%								
	UE7	4.2 Lecture critique d'articles et statistiques inférentielles	-	C	Non	30,00	30,00	0,00	60,00		0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00	5	5														
	Obligatoire	Documentation et bibliographie	Français	C	Non	10	10		20,00	1	1	1	0,00	1	1	1	20,00	20,00	1,5	1,5	100%			100%								
	Obligatoire	Méthodologie d'analyse d'article	Français	C	Non	10	10		20,00	1	1	1	0,00	1	1	1	20,00	20,00	1,5	1,5		100%		100%								
	Obligatoire	Statistiques Inférentielles 1	Français	C	Non	10	10		20,00	1	1	1	0,00	1	1	1	20,00	20,00	2	2	100%			100%								
		TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT			0	202,00	164,00	0,00	366,00	5	4	0	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00	105,00	471,00	30	30											

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	35	A distance :	400	36	24	18
		Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

S4 - CCO 1er cycle					VOLUMES HORAIRES																	T O T A L	Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)	T O T A L	ECTS	COEF	Contrôle continu				Examen terminal		Session de rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
					Heures présentesielles				Heures distancielles									CM	TD	TP	Total						CM/TD				TP / Stage / Projet / Mémoire		Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
		A distance :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	34	Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

S5 - CCO 1er cycle					VOLUMES HORAIRES															T O T A L	Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)	T O T A L	ECTS	COEF	Contrôle continu				Examen terminal		Session de rattrapage			
					Heures présentielle				Heures distancielles							CM	TD	TP	Total						Mutualisation(s)									
					CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM	TD	TP	Total											Mutualisation(s)								
	Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP					CM/TD	TP / Stage / Projet / Mémoire	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP	
	UE1	3.2.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à l'école primaire	-	C	Non	24,00	24,00	0,00	48,00					0,00	0,00	0,00	0,00	48,00	0,00	48,00	4	4	100%						100%					
	Obligatoire	Troubles de la communication et du langage secondaires à l'école primaire	Français	C	Non	24	24		48,00	1	1	1		0,00	1	1	1	48,00		48,00														
	UE2	3.2.7 Troubles des apprentissages en mathématiques 1	-	C	Non	24,00	24,00	0,00	48,00					0,00	0,00	0,00	0,00	48,00	0,00	48,00	4	4	100%						100%					
	Obligatoire	Troubles des apprentissages en mathématiques 1	Français	C	Non	24	24		48,00	1	1	1		0,00	1	1	1	48,00		48,00														
	UE3	3.3.1 Troubles de la communication et du langage secondaires à l'école primaire	-	C	Non	24,00	24,00	0,00	48,00					0,00	0,00	0,00	0,00	48,00	0,00	48,00	4	4	100%						100%					
	Obligatoire	Troubles de la communication et du langage secondaires à l'école primaire	Français	C	Non	24	24		48,00	1	1	1		0,00	1	1	1	48,00		48,00														
	UE4	3.4.1 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées	-	C	Non	24,00	24,00	0,00	48,00					0,00	0,00	0,00	0,00	48,00	0,00	48,00	4	4	100%						100%					
	Obligatoire	Troubles de la communication et du langage secondaires à l'école primaire	Français	C	Non	24	24		48,00	1	1	1		0,00	1	1	1	48,00		48,00														
	UE5	3.4.2 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées	-	C	Non	24,00	24,00	0,00	48,00					0,00	0,00	0,00	0,00	48,00	0,00	48,00	4	4	100%						100%					
	Obligatoire	Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées	Français	C	Non	24	24		48,00	1	1	1		0,00	1	1	1	48,00		48,00														
	UE6	3.5.2 Troubles du langage, de la parole, de la communication	-	C	Non	30,00	30,00	0,00	60,00					0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00	5	5	100%						100%					
	Obligatoire	Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la lecture et de l'écriture	Français	C	Non	30	30		60,00	1	1	1		0,00	1	1	1	60,00		60,00														
	UE7	3.6.2 Stages cliniques 2	-	C	Non	0,00	6,00	0,00	6,00					0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	140,00	146,00	5	5	100%						100%					
	Stage	Stages cliniques 2	Français	C	Non				0,00		1	1	1				0,00	1	1	1	0,00													
	Obligatoire	Méthodologie du rapport de stage	Français	C	Non		6		6,00	1	1	1				0,00	1	1	1	6,00														
	TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT					0	150,00	156,00	0,00	306,00	0	0	0		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	306,00	140,00	446,00	30	30								

																		MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Effectif attendu (nouvelle formation)																		0		Normes groupes		CM	TD	TD(L)	TP	Mise en place de la seconde chance : Non																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Effectif au 15/01/2026																		34		Présentiel :		400	36	24	18	Dispositions particulières :																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
																				A distance :		400	36	24	18																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
																				Accompagnement :		400	36	24	18																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
INFORMATIONS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé														Type de diplôme : Capacité																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé														Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Composante : UFR Santé														Année universitaire : Année universitaire 2022-2023																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								
S6 - CCO 1er cycle																		VOLUMES HORAIRES										Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)	T O T A L	ECTS	COEF	Contrôle continu				Examen terminal		Session de rattrapage																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
																		Heures présentielles					Heures distancielles									T O T A L	CM/TD		TP / Stage / Projet / Mémoire		Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves TP																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
																		CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM	TD	TP						Total	Mutualisation(s)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
																						CM	TD	TP										CM	TD	TP																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
⬇	Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			</

Effectif attendu (nouvelle formation)										0		Normes groupes				CM	TD	TD(L)	TP	MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES									
Effectif au 15/01/2026										34		Présentiel :				400	36	24	18	Mise en place de la seconde chance : Non									
												A distance :				400	36	24	18	Dispositions particulières :									
												Accompagnement :				400	36	24	18										
INFORMATIONS																													
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé										Type de diplôme : Capacité																			
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé										Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---																			
Composante : UFR Santé										Année universitaire : Année universitaire 2022-2023																			
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie																													

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	34	A distance :	400	36	24	18
		Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

S8 - CCO 2nd cycle					VOLUMES HORAIRES													Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) À déclarer en heures (1 semaine = 35h)	T O T A L	ECTS	COEF	Contrôle continu						Examen terminal		Session de rattrapage		
					Heures présentielle					Heures distancielles					T O T A L																	
					CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM	TD	TP		Total	Mutualisation(s)															
									CM	TD	TP						CM					TD	TP									
Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	CM	TD	TP	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP					
UE1	3.1.4 Communication professionnelle	-	C	Non	0,00	24,00	0,00	24,00				0,00	0,00	0,00	0,00	1			24,00	0,00	24,00	2	2	100%			100%					
Obligatoire	Elément constitutif (60 caractères maximum)	Français	C	Non		24		24,00	1		1		0,00	1	1	1			24,00													
UE2	3.2.8 Troubles des apprentissages en mathématiques 2	-	C	Non	20,00	40,00	0,00	60,00				0,00	0,00	0,00	0,00				60,00	0,00	60,00	5	5	100%			100%					
Obligatoire	Elément constitutif (60 caractères maximum)	Français	C	Non	20	40		60,00	1	1	1		0,00	1	1	1			60,00													
UE3	3.4.5 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées	-	C	Non	12,00	36,00	0,00	48,00				0,00	0,00	0,00	0,00				48,00	0,00	48,00	4	4	100%			100%					
Obligatoire	Elément constitutif (60 caractères maximum)	Français	C	Non	12	36		48,00	1	1	1		0,00	1	1	1			48,00													
UE4	3.5.4 Troubles du langage, de la parole, de la communication	-	C	Non	20,00	40,00	0,00	60,00				0,00	0,00	0,00	0,00				60,00	0,00	60,00	5	5	100%			100%					
Obligatoire	Troubles : langage, parole, communication, cognition	Français	C	Non	20	40		60,00	1	1	1		0,00	1	1	1			60,00													
UES	3.6.5 Stages cliniques 5	-	C	Non	0,00	6,00	0,00	6,00				0,00	0,00	0,00	0,00				6,00	150,00	156,00	6	6	100%			100%					
Stage	Stages cliniques 5	Français	C	Non				0,00	1	1	1		0,00	1	1	1			0,00	150	150,00	6										
Obligatoire	Méthodologie du rapport de stage	Français	C	Non		6		6,00	1	1	1		0,00	1	1	1			6,00													
UE6	4.4.2 Mémoire 2	-	C	Non	0,00	30,00	0,00	30,00				0,00	0,00	0,00	0,00				30,00	50,00	80,00	6	6			100%	100%					
Mémoire	Mémoire 2	Français	C	Non				0,00	1	1	1		0,00	1	1	1			0,00	50	50,00	6										
Obligatoire	Méthodologie du mémoire	Français	C	Non		30		30,00	1	1	1		0,00	1	1	1			30,00													
UE7	6.2 UE Optionnelle 2	-	C	Non	0,00	24,00	0,00	24,00				0,00	0,00	0,00	0,00				24,00	0,00	24,00	2	2									
Nb Choix	1 choix parmi 6	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00	1	1	1			24,00			2	2									
Choix	Langue des Signes Française Approfondissement	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00	1	1	1			24,00			2	2	100%				100%				
Choix	Spécialisations disciplines de santé	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00	1	1	1			24,00			2	2	100%				100%				
Choix	UE validée par le département d'orthophonie	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00	1	1	1			24,00			2	2	100%				100%				
Choix	Valorisation de l'engagement étudiant premier cycle	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00	1	1	1			24,00			2	2	100%				100%				
Choix	UE Master EAD Sciences du Langage LDS 2	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00	1	1	1			24,00			2	2	100%				100%				
Choix	Prévention	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1		0,00	1	1	1			24,00			2	2	100%				100%				
UE8	Certificat de Compétence Clinique 2	-	C	Non	0,00	40,00	0,00	40,00				0,00	0,00	0,00	0,00				40,00	0,00	40,00	0	1			50%	50%	50%	50%			
Obligatoire	Certificat de Compétence Clinique 2	Français	C	Non		40		40,00	1	1	1		0,00	1	1	1			40,00													
	TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT			0	52,00	240,00	0,00	292,00	0	0	0		0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	292,00	200,00	492,00	30	31								

																MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES																
Effectif attendu (nouvelle formation)				0		Normes groupes		CM	TD	TD(L)	TP																					
						Présentiel :		400	36	24	18																					
Effectif au 15/01/2026				29		A distance :		400	36	24	18																					
						Accompagnement :		400	36	24	18																					
INFORMATIONS																																
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé					Type de diplôme : Capacité																											
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé					Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---																											
Composante : UFR Santé					Année universitaire : Année universitaire 2022-2023																											
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie																																
S9 - CCO 2nd cycle																																
						VOLUMES HORAIRES										Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)	T O T A L	ECTS	COEF	Contrôle continu				Examen terminal		Session de rattrapage						
						Heures présentiellees				Heures distancielles										T O T A L	CM/TD		TP / Stage / Projet / Mémoire		Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP	
						CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM	TD	TP						Total	Mutualisation(s)										
										CM	TD	TP										CM	TD	TP								
UE1	Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	84,00	0,00	84,00	7	7	100%							100%			
	Obligatoire	Intervention en orthophonie 1	Français	C	Non	0,00	84,00	0,00	84,00	1	1	1	0,00	0,00	0,00	0,00	1	1	1	84,00		84,00										
UE2	Nature	3.6.6 Stages cliniques 6	-	C	Non	0,00	6,00	0,00	6,00				0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	270,00	276,00	10	10	100%							100%			
	Stage	Stages cliniques 6	Français	C	Non					0,00	1	1	1				0,00	1	1	1	0,00	270	270,00	10								
	Obligatoire	Méthodologie du rapport de stage	Français	C	Non		6		6,00	1	1	1				0,00	1	1	1	6,00		6,00										
UE3	Nature	4.4.3 Mémoire 3	-	C	Non	0,00	30,00	0,00	30,00				0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	60,00	90,00	6	6	100%							100%			
	Mémoire	Mémoire 3	Français	C	Non				0,00	1	1	1				0,00	1	1	1	0,00	60	60,00	6									
	Obligatoire	Méthodologie du mémoire	Français	C	Non		30		30,00	1	1	1				0,00	1	1	1	30,00		30,00										
UE4	Nature	5.3.2 Dépistage, prévention et formation en orthophonie	-	C	Non	12,00	24,00	0,00	36,00				0,00	0,00	0,00	0,00	36,00	0,00	36,00	3	3	100%							100%			
	Obligatoire	Dépistage, prévention et formation en orthophonie	Français	C	Non	12	24		36,00	1	1	1				0,00	1	1	1	36,00		36,00										
UE5	Nature	5.6 Education thérapeutique du patient	-	C	Non	12,00	12,00	0,00	24,00				0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	0,00	24,00	2	2	100%							100%			
	Obligatoire	Education thérapeutique du patient	Français	C	Non	12	12		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00										
UE6	Nature	6.3 UE Optionnelle 3	-	C	Non	0,00	24,00	0,00	24,00				0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	0,00	24,00	2	2											
	Obligatoire	1 choix parmi 6	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2								
	Choix	Langue des Signes Française Approfondissement	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%					100%		
	Choix	Spécialisations disciplines de santé	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%					100%		
	Choix	UE validée par le département d'orthophonie	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%					100%		
	Choix	Valorisation de l'engagement étudiant second cycle	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%					100%		
	Choix	UE Master EAD Sciences du Langage LDS 3	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%					100%		
	Choix	Prévention	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%					100%		
	TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT					0	24,00	180,00	0,00	204,00	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	204,00	330,00	534,00	30	30							

Effectif attendu (nouvelle formation)	0	Normes groupes	CM	TD	TD(L)	TP
		Présentiel :	400	36	24	18
Effectif au 15/01/2026	29	A distance :	400	36	24	18
		Accompagnement :	400	36	24	18

INFORMATIONS	
Champ disciplinaire : Chimie, Biologie, Santé	Type de diplôme : Capacité
Domaine de formation : Sciences, Technologies, Santé	Année de formation : --- Sélectionner un niveau de formation ---
Composante : UFR Santé	Année universitaire : Année universitaire 2022-2023
Intitulé de la mention : Certificat de Capacité en Orthophonie	

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	
Mise en place de la seconde chance :	Non
<i>Dispositions particulières :</i>	

Certificat de Compétence Clinique 3 : la note est exclue du calcul de la moyenne annuel. La note obtenue est prise en compte en 5 année pour la délivrance du CCC

SA - CCO 2nd cycle					VOLUMES HORAIRES													Volume horaire étudiant (Stage, projet tutoré, mémoire, ...) A déclarer en heures (1 semaine = 35h)	T O T A L	ECTS	COEF	Contrôle continu					Examen terminal		Session de rattrapage		
					Heures présentielles				Heures distancielles					T O T A L																	
					CM	TD	TP	Total	Mutualisation(s)			CM	TD		TP	Total	Mutualisation(s)														
									CM	TD	TP						CM					TD	TP								
Nature	Intitulé de l'élément constitutif	Langue Enseignement	NC	Comodalité	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves Ecrites	Epreuves Orales	Epreuves TP							
UE1	3.1.6 Intervention en orthophonie 2	-	C	Non	0,00	60,00	0,00	60,00				0,00	0,00	0,00	0,00	60,00	0,00	60,00	5	5	100%				100%						
Obligatoire	Intervention en orthophonie 2	Français	C	Non		60			1	1	1				0,00	1	1	1	60,00												
UE2	3.6.7 Stages cliniques 7	-	C	Non	0,00	6,00	0,00	6,00				0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	270,00	276,00	10	10	100%				100%						
Stage	Stages cliniques 7	Français	C	Non				0,00	1	1	1				0,00	1	1	1	0,00	270	270,00	10									
Obligatoire	Méthodologie du rapport de stage	Français	C	Non		6		6,00	1	1	1				0,00	1	1	1	6,00		6,00										
UE3	4.4.4 Mémoire 4	-	C	Non	0,00	30,00	0,00	30,00				0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	30,00	6	6				50%	50%	50%	50%				
Mémoire	Mémoire 4	Français	C	Non				0,00	1	1	1				0,00	1	1	1	0,00		0,00	6									
Obligatoire	Méthodologie du mémoire	Français	C	Non		30		30,00	1	1	1				0,00	1	1	1	30,00		30,00										
UE4	5.2.3 Anglais 3	-	C	Non	0,00	24,00	0,00	24,00				0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	0,00	24,00	2	2	100%				100%						
Obligatoire	Anglais 3	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00										
UE5	5.7 Exercice professionnel	-	C	Non	12,00	24,00	0,00	36,00				0,00	0,00	0,00	0,00	36,00	0,00	36,00	3	3	100%				100%						
Obligatoire	Exercice professionnel	Français	C	Non	12	24		36,00	1	1	1				0,00	1	1	1	36,00		36,00										
UE6	5.8 Séminaires professionnels	-	C	Non	12,00	12,00	0,00	24,00				0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	0,00	24,00	2	2				VAL							
Obligatoire	Séminaires professionnels	Français	C	Non	12	12		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00										
UE7	6.4 UE Optionnelle 4	-	C	Non	0,00	24,00	0,00	24,00				0,00	0,00	0,00	0,00	24,00	0,00	24,00	2	2											
Nb Choix	1 choix parmi 4	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2								
Choix	Langue des Signes Française Approfondissement	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%			100%				
Choix	Spécialisations disciplines de santé	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%			100%				
Choix	UE validée par le département d'orthophonie	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%			100%				
Choix	UE Master EAD Sciences du Langage LDS 4	Français	C	Non		24		24,00	1	1	1				0,00	1	1	1	24,00		24,00	2	2	100%			100%				
UE8	Certificat de Compétence Clinique 3	-	C	Non	0,00	40,00	0,00	40,00				0,00	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00	40,00	0	1				50%	50%	50%	50%				
Obligatoire	Certificat de Compétence Clinique 3	Français	C	Non		40		40,00	1	1	1				0,00	1	1	1	40,00		40,00										
	TOTAL VOLUME HORAIRE ENSEIGNEMENT				0	24,00	220,00	0,00	244,00	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	244,00	270,00	514,00	30	31							

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION A DELIVRER LE CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

Table des matières

I - Présentation de la formation	4
II – Université et UFR assurant la formation	4
III – Statut de la structure assurant la formation	5
IV – Nombre de candidats susceptibles d’être accueillis	6
IV-1- Capacité d’accueil 2025-2026 :	6
IV-2- Projection concernant les capacités d’accueil :	7
IV-3- Bassin de recrutement des admis à l’URN :	7
IV-3-1- Bassin de recrutement 2025-2026 :	7
IV-3-2- Bassin de recrutement depuis 2022 :	8
IV-4- Profils des candidats :	9
IV-1- Moyens financiers.....	10
IV-2- Moyens humains.....	10
IV-2-1- Moyens humains actuels	10
IV-2-2- Moyens humains prévisionnels	11
IV-3- Locaux	11
IV-3-1- Locaux actuels	11
IV-3-2- Locaux prévisionnels.....	11
VII-1- Volumes horaires enseignement et stage	13
VII-1-1- Respect ECTS et définition des volumes horaires des enseignements	13
VII-1-2- Volumes horaires des stages	13
VII-1-4- Réplication des MCC actuelles par matière et par UE.....	13
VII-1-5- Privilégier l’enseignement présentiel.....	13
VII-1-6- Prévision des équivalences d’UE en cas de redoublement	14

VII-1-7- Intégration des heures d'encadrement des stages par les responsables de stage au sein des tableaux d'enseignement	14
VII-1-8- Intégration des heures d'encadrement des trois étapes du Certificat de Compétences Cliniques au sein des tableaux d'enseignement	14
VII-1-9- Minimiser les changements de semestre des UE par rapport au référentiel de 2026	14
VII-2- Règles de compensation, de progression ou de redoublement.....	14
VII-3- Maintien et déploiement des mutualisations	15
VII-4- Déploiement de l'approche par compétences (APC) : activités pour le suivi et validation des compétences	15
VII-5- Renforcement de la politique des stages régionaux	16
VII-6- Renforcement pédagogique du Certificat de Compétences Cliniques.....	17
VII-7- Formation à la recherche : APC et renforcement des liens avec les laboratoires de recherche	17
VII-8- Mémoires format article.....	18
VII-9- Double cursus de second cycle	18
VII-10- Mise en place d'une stratégie de déploiement de l'apprentissage dernière année de formation initiale.....	18
VIII-1- Indicateurs généraux : volumes horaires d'enseignement et de stage et coûts en hTD	19
VIII-2- Semestres 1 à 6 (1 ^{er} cycle de formation)	20
VIII-1-1- Première année	20
VIII-1-2- Deuxième année.....	21
VIII-1-3- Troisième année	21
VIII-2- Semestres 7 à 10 (2 ^{ème} cycle de formation).....	22
VIII-2-1- Quatrième année.....	22
VIII-2-2- Cinquième année.....	22
IX-1- Données OVEFIP sur la réussite étudiante en formation d'orthophonie	23
IX-2- Dispositifs transverses à l'URN et suivi de la QVE.....	23
IX -3- Déploiement des contrôles continus et assiduité.....	23
IX -4- Suivi des étudiants et ARE « Talent Campus Université Positive ».....	24
X-5- Conseils de perfectionnement.....	24
X-6- Questionnaires stages et enseignements.....	24
X-7- Mise en place di Contrat d'Allocation Etudiant (CAE) pour les étudiant.es en orthophonie	24
XI – Partenariats mis en place ou envisagés.....	24
XI-1- Stages.....	24
XI-3- Recherche	25

XII – Avis des instances	25
XII-1- Conseil de Département d’Orthophonie :	25
XI-2- Conseil de Gestion de l’UFR Santé :	25
XI-3- Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique	25
XI-4- Délibération du conseil d’administration	25
ANNEXE 1 : Articles des statuts de l’UFR Santé qui concernent le département d’orthophonie	26

I - Présentation de la formation

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste (C.C.O.) est délivré à l'issue d'une formation de 5 ans préparant les étudiants au métier d'orthophoniste. Cette formation comprend deux cycles (cycle 1 de 3 ans et cycle 2 de deux ans) sans pour autant que le premier de ces deux cycles n'offre un grade licence. Les étudiants bénéficient des crédits ECTS acquis tout au long du cursus : 180 pour le premier cycle, 120 pour le second. Cette formation, qui confère le grade master, est dispensée au sein de l'UFR Santé de l'Université de Rouen Normandie. L'obtention du C.C.O. ouvre, de droit (grade master), aux diplômés, la possibilité d'accès à un troisième cycle. Celle-ci est favorisée par la validation d'un parcours spécifique recherche qui ouvre aux diplômés la possibilité d'accès à une école doctorale correspondant à leur thématique de recherche.

Ce cursus est déployé au regard du référentiel de formation régi par le Décret n° 2026-174 du 11 mars 2026 relatif au certificat de capacité d'orthophoniste et à la formation conduisant à cette profession. Ce décret est complété par 5 annexes qui précisent le cadrage général : l'Annexe 1 « Référentiel d'activités », l'Annexe 2 « Référentiel de compétences », l'Annexe 3 « Référentiel de formation du certificat de capacité d'orthophoniste », l'Annexe 4 « Cahier des charges des stages en orthophonie » et l'Annexe 5 « Cahier des charges du mémoire en orthophonie ».

Seules les personnes remplissant les conditions exigées aux articles L4341-2 et L4341-6 pour l'exercice de la profession d'orthophoniste peuvent porter le titre d'orthophoniste.

La fiche RNCP 38986 concernant le Certificat de Capacité en Orthophonie a été actualisée en avril 2026.

Les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation sont précisément décrites par l'Annexe 2 du décret de 2026. Cette annexe indique les compétences attendues pour l'exercice de la profession sachant que, pour chacune des UE du référentiel de formation, les compétences engagées sont indiquées. Ces compétences, au nombre de 11, sont les suivantes :

1. Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique ;
2. Elaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient ;
3. Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie ;
4. Etablir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique ;
5. Elaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique ;
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie ;
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle ;
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques ;
9. Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources ;
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs ;
11. Former et informer des professionnels et des personnes en formation.

II – Université et UFR assurant la formation

La formation universitaire en orthophonie sera dispensée par l'Université de Rouen Normandie, au sein de l'UFR Santé.

Université de Rouen Normandie :

- Adresse : 1 rue Thomas-Becket 76130 Mont-Saint-Aignan France
- Contacts :
 - Présidence, Monsieur LE DERF Franck ;
 - Cabinet : amandine.de-sousa@univ-rouen.fr ; marie.bellet1@univ-rouen.fr
 - Vice-Présidence CFVU : LETELLIER Rachel ; rachel.letellier@univ-rouen.fr

UFR Santé :

- Adresse : 22 bd Gambetta, 76183 ROUEN Cedex
- Contacts :
 - o Doyen UFR Santé, Pr VEBER Benoit ; doyen.medecine@univ-rouen.fr ,
 - Cabinet : florine.jegou1@univ-rouen.fr
 - o Responsable administratif UFR Santé, Jean-Sébastien VALET, jean-sebastien.valet@univ-rouen.fr

III – Statut de la structure assurant la formation

La formation sera assurée par le Département d'Orthophonie, intégré statutairement à l'UFR Santé. Les statuts de l'UFR Santé sont insérés en Annexe 2. Les articles qui concernent le département d'Orthophonie sont les suivants :

- Titre II, Article 4
- Titre III, Chapitre IV, Articles 18 et 19-3,

La gouvernance du Département est prévue à l'article 19-3-1 des statuts de l'UFR Santé :

« Le département est co-dirigé par un-e directeur/trice médical-e PU/PH élu-e pour 5 ans par les enseignant-e-s PU/PH responsables d'enseignement au sein du département et par un-e directeur/trice pédagogique, titulaire du certificat de capacité d'orthophoniste, élu-e pour 5 ans par les enseignants-chercheurs/enseignantes-chercheuses titulaires du département. Leurs mandats sont renouvelables. »

A la date de rédaction de ce dossier (avril 2026), la direction du département est composée de :

- Directeur médical : Pr Jean-Paul MARIE
- Direction pédagogique : Frédéric PASQUET, orthophoniste, maîtres de conférences en sciences du langage

IV – Nombre de candidats susceptibles d’être accueillis

IV-1- Capacité d’accueil 2025-2026 :

Ouvert en 2013, le département d’orthophonie de l’Université de Rouen Normandie accueillait 18 étudiants par promotion. La capacité d’accueil actuelle (depuis la rentrée 2025-2026) **est de 40** soit une augmentation de plus de 120% en 13 ans. Afin d’appréhender plus précisément la capacité de formation de l’Université de Rouen Normandie, nous produisons, ci-après un tableau qui indique, par regroupement Parcoursup, le nombre d’habitants pour une place de formation en orthophonie (données INSEE 2023 pour 2026 et quotas 2026).

Tableau 1. Calcul du nombre d’habitants par région pour une place de formation en orthophonie

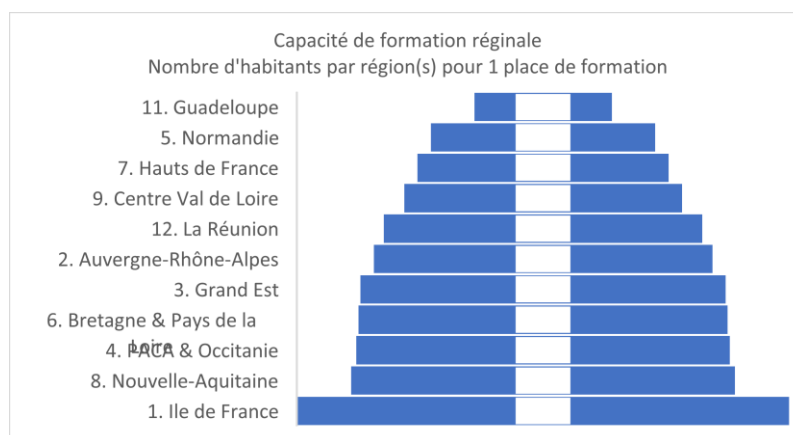
Région(s)	Regroupements	Ville(s)/Université(s)	Capacité	Population régionale (INSEE)	Nbre habitants pour 1 place
Île-de-France	Paris	Sorbonne	136	12 463 067	91 640
Auvergne-Rhône-A	Auvergne-Rhône-A	Lyon et Clermont-Fd	130	8 205 557	63 119
Bourgogne-Franche-Comté & Grand Est	Grand Est	Nancy, Strasbourg et Besançon	123	8 366 048	113 247
PACA & Occitanie	PACA & Occitanie	Nice, Marseille, Montpellier, Toulouse	163	11 343 613	101 610
Normandie	Normandie *	Caen, Rouen	80	3 345 842	41 823
Bretagne & Pays de la Loire	Bretagne & Pays de la Loire	Brest, Rennes, Nantes	107	7 356 526	100 989
Hauts-de-France	Hauts de France	Lille et Amiens	128	5 992 194	46 814
Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine	Poitiers, Limoges, Bdx	86	6 150 451	71 516
Centre-Val de Loire	Tours	Tours	50	2 587 031	51 740
Guadeloupe	Guadeloupe	Guadeloupe	15	384 160	25 610
La Réunion	La Réunion	La Réunion	15	889 679	59 311

Notes. Source INSEE pour les Populations des régions en vigueur au 1^{er} janvier 2026, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8680653?sommaire=8681011>

* Bien que faisant partie du regroupement Caen-Rouen-Amiens, la capacité d’accueil de l’Université d’Amiens UPIV a été additionnée à celle de Lille pour correspondre à la région Hauts de France

Les universités de Caen et Rouen, avec une capacité de 80 places, sont celles qui, après celle de la Guadeloupe, forment le plus d’étudiants en rapport au nombre d’habitants de la région considérée (1 pour 41 823).

Figure 1. Capacités régionales de formation (Nbre habitants pour une place de formation)



Notes. Source INSEE pour les Populations des régions en vigueur au 1^{er} janvier 2026, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8680653?sommaire=8681011>

IV-2- Projection concernant les capacités d'accueil :

Même si les universités de la région Normandie sont celles qui forment, en France métropolitaine, le plus d'étudiants en rapport à la population régionale, l'Université de Rouen Normandie (URN) est actuellement en réflexion sur les stratégies permettant l'augmentation de sa capacité de formation, à horizon 2030. En l'occurrence, la PROPOSITION DE LOI, n°666, visant à renforcer la démographie professionnelle des orthophonistes, adoptée à l'Assemblée Nationale le 3 avril 2025 et en attente toujours en première lecture au Sénat, prévoit une augmentation éventuelle des capacités nationales de 1073 en 2025 à 1463 en 2030. La capacité de l'URN était de 35 lors du vote du 3 avril 2025. Ainsi, pour respecter la feuille de route, la réflexion porte sur une augmentation de 35 en 2025 à 50 en 2030.

Le maintien de la qualité de la formation dépendra des moyens affectés au département d'orthophonie sachant que passer le seuil de la capacité 40 nécessite la création d'un groupe TD supplémentaire. En cohérence avec les éléments d'évolution liés à l'application de la réforme de 2026, les prévisions concernant la création d'un groupe TD supplémentaire sous-tendent l'augmentation de la capacité d'enseignement de 1804 hTD. Ce coût supplémentaire n'est assimilable que moyennant le renforcement de l'équipe de titulaires, contractuels et vacataires. Nous fournissons, ci-après, une simulation :

- 2 postes de MCF : $192 \times 2 = 384 \text{hTD}$
- 2 postes d'enseignants contractuels (MAST) : $96 \times 2 = 192 \text{hTD}$
- Heures restantes à réaliser par les enseignants vacataires : 1228hTD

Les modélisations à horizon 2030 sont rendues possibles en termes de locaux par la construction d'un nouveau bâtiment au sein du Campus Santé, pour lequel des salles de capacités de 60 ont été prévues.

IV-3- Bassin de recrutement des admis à l'URN :

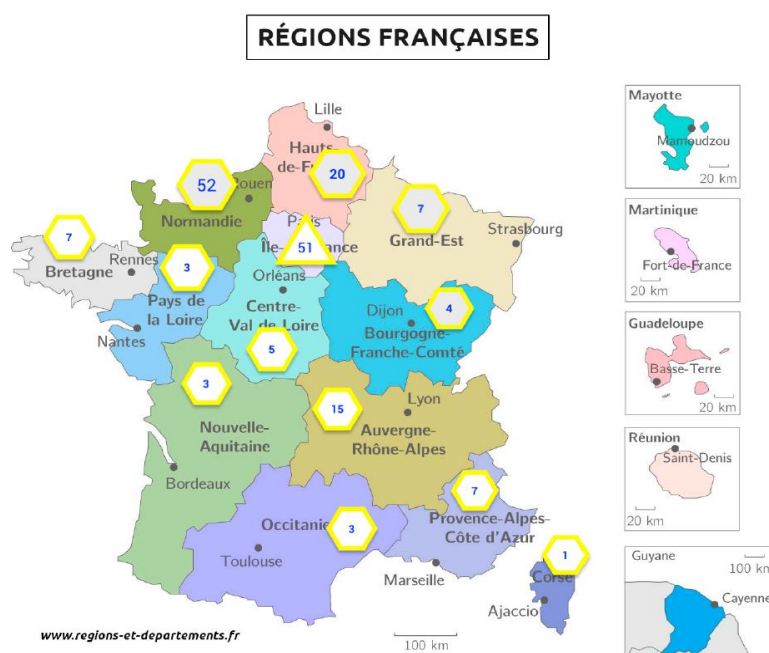
IV-3-1- Bassin de recrutement 2025-2026 :

Le bassin de recrutement des candidats est national puisque la procédure d'admission sur Parcoursup le prévoit. Le principe d'équité est respecté notamment quant à l'origine des candidats. Pour autant, on observe un resserrement progressif du bassin de recrutement au fil des années.

L'admission en orthophonie est réalisée au sein d'un regroupement des universités de Caen Normandie (40 places), Rouen Normandie (40 places) et Amiens Picardie Jules Verne (38 places). Le quota de ce regroupement d'établit donc à 118 places.

Les données les plus récentes concernent le processus d'admission pour la rentrée 2026-2027. Pour celui-ci, 2100 candidatures ont été validées sur Parcoursup pour les 118 places du regroupement. Comme chaque année, 540 candidats ont été auditionnés lors des entretiens, après études des 2100 dossiers. 180 candidats sont auditionnés en parallèle au sein des trois universités du regroupement (dont 4 entretiens distanciels pour les candidats des DOM-TOM). A titre indicatif, la figure 2 ci-après indique l'origine des 178 candidats présents aux auditions à l'Université de Rouen Normandie en mai 2026.

Figure 2. Origine géographique des 178 candidats auditionnés à l'URN en mai 2026



On constate qu'en 2026, 103 des 178 candidats auditionnés (soit 58%) sont originaires pour moitié de la Normandie et pour moitié de la région IdF, 20 viennent des Hauts de France et 15 de la région Auvergne Rhône-Alpes, le solde venant, de façon restreinte, des autres régions.

IV-3-2- Bassin de recrutement depuis 2022 :

Tableau 2. Attractivité et origine des admis en Licence 1 depuis 2020-2021 et attractivité depuis 2022-2023

Licence 1		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026	
Capacité d'accueil	Nombre de places offertes					35		35		35		40	
Candidatures	Taux d'attraction					1 573	4 494 %	1 439	4 111 %	1 256	3 589 %	1 398	3 495 %
	Taux de réponses positives							35	2%	35	3%	40	3%
Admissions	Taux d'acceptation					35		35	100%	35	100%	40	100%
	Taux de remplissage					35	100%	35	100%	35	100%	40	100%
	Nombre d'inscrits					34		35		36		39	
Inscriptions	Taux de réalisation						97%		100%		103%		98%
	Taux d'occupation						97%		100%		103%		98%
Origine des inscrits	Seine-Maritime	12	34%	9	30%	4	12%	14	40%	15	42%	13	33%
	Eure	2	6%	2	7%	1	3%	0	0%	3	8%	1	3%
	Académie de Rouen (76+27)	14	40%	11	37%	5	15%	14	40%	18	50%	14	36%
	Normandie	16	46%	11	37%	5	15%	15	43%	19	53%	16	41%

Note. Source OVEFIP

Désormais, et en moyenne, sur les 5 dernières années, l'origine géographique des candidats admis en première année, se décline selon les tendances suivantes :

- Entre 12 et 42% sont originaires du département Seine-Martime
- Entre 0 et 7 % (2) % sont originaires de l'Eure
- Entre 5 et 53 % sont de Normandie

- Et hors données fournies : Environ 15 % sont originaires de la région Hauts de France

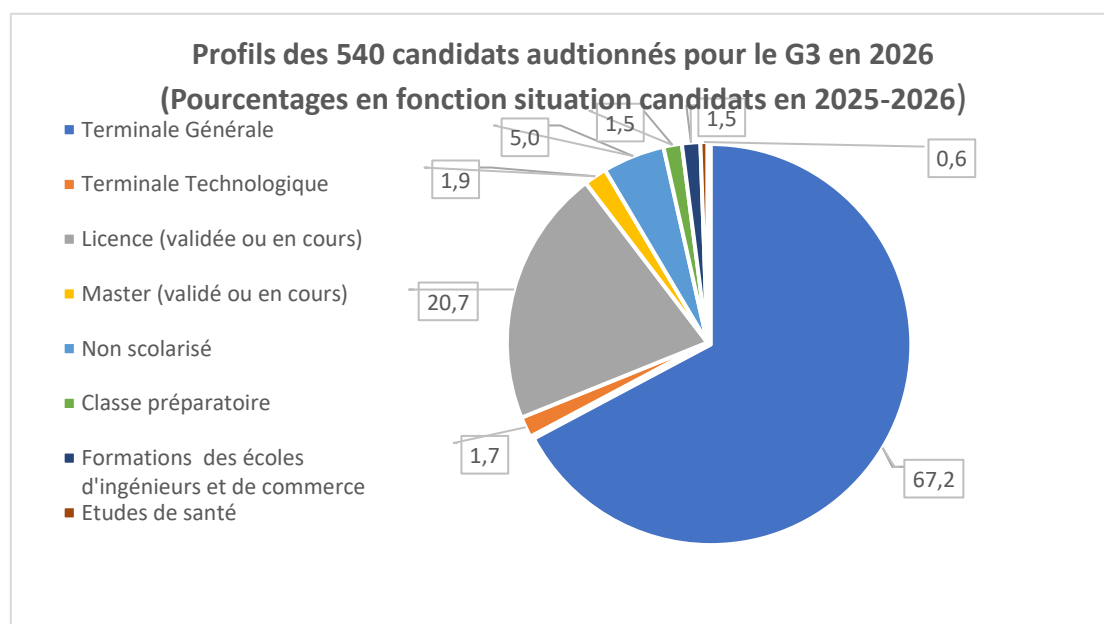
Ces données moyennes corroborent les données concernant l'origine géographiques des candidats auditionnés à l'Université de Rouen Normandie pour la rentrée 2026-2027.

IV-4- Profils des candidats :

Nous fournissons ci-après, deux types d'indicateurs permettant de qualifier le profil des candidats :

- Données récentes : profils des candidats auditionnés sur le regroupement Caen-Rouen-Amiens lors de la phase d'entretien du processus d'admission pour la rentrée 2026-2027 (cf. Figure 3)
- Profils de baccalauréat pour les 3 premières années depuis 2019 (cf. Tableau 3)

Figure 3. Profils des 540 candidats auditionnés sur le regroupement Caen-Rouen-Amiens lors de la phase d'entretien du processus d'admission pour la rentrée 2026-2027



La majorité des auditionnés pour l'année 2026 sont des terminales (environ 70%). Les candidats en situation de réorientation sont environ 35 % alors que les personnes en situation de reconversion sont environ 5 %. Le tableau 3 ci-après fournit les profils de baccalauréat des admis à l'URN pour les 3 premières années depuis 2019.

Tableau 3. Profils de baccalauréat pour les 3 premières années depuis 2019

		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025		2025-2026	
Baccalauréat	Licence 1	30		35		30		34		35		36		39	
	Général	30	100%	34	97%	30	100%	34	100%	35	100%	33	92%	38	97%
	Technologique	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	3	8%	1	3%
	Professionnel	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	Autre	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Profil	Part des néobacheliers	1	3%	16	46%	7	23%	21	62%	23	66%	15	42%	30	77%
Baccalauréat	Licence 2	30		30		35		30		34		34		35	
	Général	27	90%	30	100%	34	97%	30	100%	34	100%	34	100%	33	94%
	Technologique	2	7%	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	2	6%
	Professionnel	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	Autre	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

Licence 3		30		30		31		35		30		33		34	
Baccalauréat	Général	29	97%	27	90%	31	100%	34	97%	30	100%	33	100%	34	100%
	Technologique	0	0%	2	7%	0	0%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%
	Professionnel	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	Autre	1	3%	1	3%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

Note. Source OVEFIP

Sur les 7 dernières années, la part des néo bacheliers admis oscille entre 23 et 77% si l'on excepte l'année 2019-2020 pour laquelle l'admission n'était pas encore implémentée sur Parcoursup.

IV – Moyens affectés à la formation

IV-1- Moyens financiers

Les moyens financiers affectés à la formation en orthophonie au sein de l'UFR Santé sont les suivants :

- Chaque étudiant bénéficie des mêmes moyens et supports que tout étudiant inscrit à l'UFR Santé,
- Des crédits dédiés au paiement des salaires des 2 titulaires, des 3 contractuels, des heures complémentaires pour les EC universitaires titulaires intervenants et des heures de vacation,
- Un budget de 14 000€ annuels pour les frais de fonctionnement du département d'orthophonie

IV-2- Moyens humains

IV-2-1- Moyens humains actuels

L'équipe pédagogique est constituée de :

- Titulaires :
 - o Pr Jean-Paul MARIE, Professeur HU
 - o Frédéric PASQUET, orthophoniste, maîtres de conférences en sciences du langage
 - o Anne-Sophie PEZZINO, Maîtresse de conférences en Psychologie
- Contractuelles :
 - o Séverine ROBERT, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
 - o Léopoldine DEHEINZELIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
 - o Marie-Christel HELLOIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
- Vacataires responsables des stages :
 - o PREVEL-ROUTIER Sophie, enseignante, responsable des stages de L1
 - o Léopoldine DEHEINZELIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités, responsable de stages de L2
 - o Rebecca d'AMORRE, orthophoniste, responsable de stages de L3
 - o Marie TERRIER, orthophoniste, responsable de stages de M1
 - o Séverine ROBERT, orthophoniste, Professeure Associée des Universités, responsable de stages de M2
- L'équipe de scolarité comprend deux collègues :
 - o Audrey LEROUX, contractuelle, 1 ETP
 - o Hinde BLITA, contractuelle, 0,5 ETP
- Enseignants universitaires et hospitalo-universitaires dispensant des enseignements en orthophonie : effectif 40
- Professionnels vacataires dispensant des enseignements en orthophonie : effectif 138

Les données ci-après fournies indiquent comment le nombre d'heures réalisées (payées) en orthophonie sont réparties en fonction des statuts des enseignants (cf. Tableau 4).

Tableau 4. Nombre d'heures réalisées en orthophonie en fonction du statut des enseignants entre 2022 et 2025

	2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Nombre total d'heures réalisées	2 773		2 752		3 058	
Permanents	1 039	37%	1 114	40%	1 283	42%
Dont Enseignants Titulaires	845	30%	869	32%	827	27%
Dont Enseignants Chercheurs (E/C)	741	27%	724	26%	712	23%
Dont PR	5	0%	13	0%	28	1%
Dont MCF	737	27%	711	26%	684	22%
Dont Enseignants titulaires (Hors E/C)	104	4%	145	5%	115	4%
Dont PRAG	30	1%	55	2%	55	2%
Dont Enseignants (Hors E/C et PRAG)	74	3%	90	3%	60	2%
Dont Enseignants contractuels	194	7%	245	9%	456	15%
Dont Doctorants contractuels	0	0%	0	0%	0	0%
Dont autres enseignants contractuels	194	7%	245	9%	456	15%
Vacataires	1 734	63%	1 638	60%	1 776	58%

Note. Source OVEFIP

On notera qu'entre 37 et 42 % des heures sont réalisées par des permanents, en majorité des autres composantes de l'URN (puisque seulement 2 titulaires au département). Par conséquent, environ 60 % des heures sont réalisées par des enseignants vacataires, dans leur immense majorité orthophonistes.

IV-2-2- Moyens humains prévisionnels

Dans la double perspective de la mise en place de la maquette réformée et d'une éventuelle augmentation de la capacité de formation sur le Campus Santé de l'Université de Rouen Normandie (cf. III-2), est envisagé un plan de recrutement sur les 2 à 3 années à venir en fonction de la capacité de révision des effectifs. Comme indiqué précédemment, le maintien de la capacité de formation et la pérennisation du fonctionnement du département d'orthophonie passe par le recrutement de 2 enseignants chercheurs titulaires (MCF) et de deux enseignants contractuels (MAST) supplémentaires.

IV-3- Locaux

IV-3-1- Locaux actuels

Le département d'orthophonie dispose de :

- 3 bureaux dédiés (un pour la scolarité et un pour chacun des 2 EC), les 3 enseignantes contractuelles utilisent le bureau d'un des deux EC titulaires,
- La majorité des enseignements est dispensée dans des salles ou amphithéâtres mutualisés au sein de l'UFR Santé, réservés sur ADE Campus,
- Les enseignements mutualisés avec le Département des Sciences du langage sont réalisés au sein de salles mutualisées de l'UFR SHS, à Mont Saint Aignan.
- Certains enseignements mutualisés avec l'ERFPS (école du CHU de Rouen) sont réalisés au sein de salles de l'URFPS.

IV-3-2- Locaux prévisionnels

Comme indiqué au paragraphe III-2, le Campus Santé se dote, à horizon 2030 d'un nouveau bâtiment qui accueillera notamment le département d'odontologie. L'élaboration de ce bâtiment prévoit la disponibilité de salles de 60 places qui pourront être utilisées pour la formation des étudiants en orthophonie.

V – Nom et qualité du responsable de la formation

A la date de rédaction de ce dossier (avril 2026), la direction du département est composée comme suit :

- Direction de l'UFR : Pr VEBER Benoit, PUPH
- Directeur médical : Pr Jean-Paul MARIE, PUPH
- Direction pédagogique : Frédéric PASQUET, orthophoniste, maîtres de conférences en sciences du langage

Pour la rentrée universitaire 2026-2027, le Pr David WALLON, PUPH, Chef de Service de Neurologie au CHU Charles Nicolle de Rouen, prendra la succession du Pr Jean-Paul MARIE qui fait valoir son droit à la retraite.

VI – Présentation de l'équipe enseignante

L'équipe pédagogique actuelle est constituée de :

- Titulaires :
 - Pr Jean-Paul MARIE, Professeur, PUPH, Chef de Service ORL du CHU Charles Nicolle de Rouen
 - Frédéric PASQUET, orthophoniste, maîtres de conférences en sciences du langage
 - Anne-Sophie PEZZINO, Maîtresse de conférences en Psychologie
- Contractuelles :
 - Séverine ROBERT, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
 - Léopoldine DEHEINZELIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
 - Marie-Christel HELLOIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités
- Vacataires responsables des stages :
 - PREVEL-ROUTIER Sophie, enseignante, responsable des stages de L1
 - Léopoldine DEHEINZELIN, orthophoniste, Professeure Associée des Universités, responsable de stages de L2
 - Rebecca d'AMORRE, orthophoniste, responsable de stages de L3
 - Marie TERRIER, orthophoniste, responsable de stages de M1
 - Séverine ROBERT, orthophoniste, Professeure Associée des Universités, responsable de stages de M2
- Enseignants universitaires et hospitalo-universitaires dispensant des enseignements en orthophonie : effectif 40
- Professionnels vacataires dispensant des enseignements en orthophonie : effectif 138

La liste complète des enseignants prévus pour l'application de la maquette réformée est proposée au sein du tableur : Tableau_1er&2nd_cycle_Dept Orthophonie_Rouen_2026

Par ailleurs, la Région Normandie et l'ARS Normandie ont financé un poste de coordonnateur régional des stages en orthophonie, pour optimiser la réalisation des stages cliniques sur le territoire normand et l'insertion professionnelle des étudiants diplômés au sein des universités de Caen Normandie et de Rouen Normandie. Le poste, basé à l'UFR Santé de l'URN, donne lieu à un recrutement en cours et les missions liées à ce poste doivent couvrir les besoins, après harmonisation, des deux universités.

VII – Evolutions majeures de la formation réformée

VII-1- Volumes horaires enseignement et stage

Les tableaux d'enseignements (détails au paragraphe VIII) votés par les différentes instances de l'URN (Conseil Département, Conseil Gestion UFR Santé, CFVU URN et CA URN) ont été élaborés, dans le respect du décret de 2026 en appliquant les 9 principes généraux suivants :

VII-1-1- Respect ECTS et définition des volumes horaires des enseignements

Le décret prévoit qu'à 1 ECTS correspond à un volume d'enseignement compris entre 10 et 15h.

La règle suivante a été appliquée : le volume de base correspondant à un ECTS correspond à 12h d'enseignement. Ce principe s'applique à l'exception des UE qui comprennent des mutualisations pour lesquelles nous sommes dépendants des fonctionnements des autres départements partenaires. La répartition CM/TD se claque sur la répartition CM/TD des UE 'correspondantes' de la maquette de 2013.

VII-1-2- Volumes horaires des stages

Les volumes horaires de stage minimaux sont respectés, avec quelques augmentations minimales pour certaines UE afin de maintenir des partenariats de stage en cours, notamment avec le CHU de Rouen.

VII-1-3- Principe de maintien des mutualisations

Les mutualisations, pour des questions de qualité et de stabilité des enseignements, de coût et de respect des collaborations avec les départements partenaires, ont été maintenues car compatibles avec le nouveau référentiel.

VII-1-4- Réplication des MCC actuelles par matière et par UE

Les MCC actuelles ont été, dans leur ensemble, répliquées pour les UE du nouveau référentiel. De façon générale, les MCC répondent à trois grands principes :

- Contrôle continu et contrôle terminal en premier cycle,
- Contrôle continu uniquement en second cycle,
- Session 2 pour les deux semestres, fin juin

Les UE qui comportent des MCC en contrôle continu (partiel ou total) donneront lieu à l'application d'évaluations qui répondent aux principes de l'Approche par Compétences (APC), avec des formats, en cours d'élaboration, de Situations d'Apprentissage et d'Evaluation, pour lesquelles les tâches réalisées par l'étudiant doivent lui permettre d'atteindre des buts fixés à partir du référentiel de compétences, ceci de façon différenciée, en fonction des contenus, années et niveaux de compétence à atteindre.

VII-1-5- Privilégier l'enseignement présentiel

L'équipe pédagogique, et notamment les collègues enseignantes vacataires, conçoivent la transmission de leur savoirs et savoir faire selon la modalité présentielle, ceci pour une formation professionnalisante en santé et pour un métier centré sur la communication et le langage. Dès lors, l'application de la maquette réformée reprendra le principe de l'enseignement présentiel, en œuvre à l'heure actuelle. Les règles d'assiduité du règlement intérieur du département sont en cohérence avec la présence des étudiant.es en CM et TD (moyennement un taux d'ABI qui varie en fonction du volume horaire de l'UE). Quelques très rares exceptions à cette modalité présentielle sont prévues (cf. paragraphe VIII).

VII-1-6- Prévion des équivalences d'UE en cas de redoublement

Le tableur intégré à cette demande d'accréditation prévoit l'équivalence d'UE en contexte de redoublement (UEs du nouveau référentiel validées au regard de la validation des UEs de l'ancien référentiel). Bien entendu, certaines UEs du nouveau référentiel ne possèdent pas d'UE de référence dans le référentiel de 2013.

VII-1-7- Intégration des heures d'encadrement des stages par les responsables de stage au sein des tableaux d'enseignement

La mission de responsabilité de stage au sein du département est occupée par 5 collègues, une par année. Cette mission est essentielle car elle permet l'accompagnement pédagogique de la formation clinique des étudiant.es sur le terrain. Cette mission consiste en la formation des étudiant.es en amont de chaque stage, en le suivi de leur stage notamment en coordination avec les maîtres de stage sur le terrain, à la validation des stages. Chaque Responsable de Stage, souvent vacataire, (RDS) était rémunérée, jusqu'à présent en HC hors maquette. Désormais les heures d'encadrement sont insérées dans le coût de déploiement de la maquette afin de stabiliser cette activité pédagogique essentielle à la formation clinique des étudiant.es. Pour chaque UE Stage, une heure TD est affectée au suivi pédagogique de l'étudiant.e.

VII-1-8- Intégration des heures d'encadrement des trois étapes du Certificat de Compétences Cliniques au sein des tableaux d'enseignement

L'application de la maquette de formation réformée permettra aussi de stabiliser une activité clinique centrée sur les compétences déjà mise en œuvre au sein du département d'orthophonie. Le certificat de compétence clinique (CCC) donne lieu à une approche par compétence (APC) depuis plusieurs années. Il s'agit en 3A puis 4A et enfin en 5A de mener des activités cliniques sur le terrain qui font le lien entre les enseignements et les stages. A chaque fin d'année, des soutenances se tiennent pour valider l'intégration de ces compétences à celles de l'étudiant.e : construire une grille d'observation et l'appliquer à des patients en 3A, analyse clinique diagnostique (réaliser des bilans et produire les CR) en 4A et réaliser un diagnostic clinique, prévoir et appliquer le soin en 5A). Jusqu'à présent, les heures de soutenance ne faisaient pas l'objet de paiement des collègues car hors maquette. Désormais, un volume horaire est prévu afin que les collègues des jurys puissent être rémunérés. IL faudra donc considérer que la baisse générale des coûts de formation telle que prévue par les tableaux d'enseignement (cf. paragraphe VIII) est effective moyennant la stabilisation au sein de la maquette d'heures de formation qui entrent dans le cadre de l'APC.

VII-1-9- Minimiser les changements de semestre des UE par rapport au référentiel de 2026

Nous appliquons, pour la proposition inscrite au chapitre VIII, de minimiser les changements d'UE au sein des semestres d'une même année (2 changements de semestre en 2A).

VII-2- Règles de compensation, de progression ou de redoublement

Puisqu'elles ont fait leurs preuves en termes de lisibilité et de fonctionnalité et que par ailleurs elles ont été votées positivement par les étudiant.es lors de la mise en œuvre de la maquette de 2013, les règles de compensation, de progression et de redoublement en vigueur ont été reconduites. Le tableau 5 ci-dessous rapporte ces règles, de façon exhaustive.

Tableau 5. Règles de compensation, de progression ou de redoublement

1. Compensation
La compensation est effective sans seuil pour les matières d'une UE.
La compensation est effective avec seuil de 8 inclus pour les UE appartenant à un même module, au sein d'un même semestre.
Un module comprend les UE qui débutent par un même premier chiffre au regard de l'annexe 3 du référentiel de formation de 2026.
2. Validation
Les UE (à l'exception des UE stage) sont validées dès lors que la note est supérieure ou égale à 10 ou supérieure ou égale à 8 et compensée.
Les UE stage sont validées par le responsable de stage de l'année d'étude par dichotomie Validée/ Non-Validée.
Pour qu'une UE stage soit validée, les matières de l'UE stage doivent être validées. En cas de non-validation d'une ou plusieurs matières en session 1, seule(s) la ou les matières non-validées doivent l'être en session 2.
3. Progression/redoublement
Le passage en année supérieure est conditionné par la validation, en session 2, de l'ensemble des UE de l'année.
En contexte de session 2, seules les matières n'ayant pas donné lieu à une note minimale de 10 donnent lieu à composition.
Le redoublement est effectif en cas de non validation d'une UE ou plusieurs au sein d'une année. Les UE validées sont acquises.
4. Equivalences 2013/2026
En cas de redoublement pour une année qui donne lieu à changement de maquette, se référer à la colonne UE validée.
L'UE de la maquette réformée est validée si l'UE indiquée est validée.
Pour ces UE, les ECTS acquis sont ceux de la maquette réformée de 2026.

VII-3- Maintien et déploiement des mutualisations

La formation réformée sera dispensée en maintenant les mutualisations avec les départements historiquement partenaires du département d'orthophonie. Ces mutualisations concernent principalement le Département des Sciences du Langage (DESILAC), UFR LSH, à Mont Saint-Aignan. Les mutualisations sont indiquées au sein du tableur annexe « Tableau_1er&2nd_cycle_Dept Orthophonie_Rouen_2026 ». Ces processus de mutualisation, dès lors que l'on excepte les difficultés de mise en place calendaire, ne possède que des avantages : minimisation de l'effet silo des études en orthophonie, mixité des publics formés, enseignements de qualité dispensés par des EC, harmonisation des MCC, appui ultérieur pour le second cycle et la recherche mais aussi baisse des coûts de formation pour les départements concernés. Les contraintes concernent uniquement les capacités d'accueil en termes de locaux. D'autres mutualisations, à la marge, sont prévues et concernent les autres filières en santé de l'ERFPS (Etablissement Régional public de Formation des Professions de Santé, du CHU de Rouen). La convention entre l'URN et l'ERFPS couvre ces processus de mutualisation en termes de coûts.

VII-4- Déploiement de l'approche par compétences (APC) : activités pour le suivi et validation des compétences

L'APC est un des objectifs de la maquette réformée. Nous déploierons à différents niveaux de granularité cette APC : au niveau micro et au niveau macro. Nous nous appuierons sur la nomenclature de la maquette réformée qui comprend les cinq domaines de compétences suivants :

Tableau 6. Regroupement des compétences en 5 domaines pour la FI

Domaine de compétence 1 : Conduire une démarche de soins orthophoniques
C1.a. Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique C1.b. Elaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie adapté à la situation du patient C1.c. Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie C1.d. Concevoir et mettre en œuvre une prestation d'expertise et de conseil dans le domaine de l'orthophonie C1.e. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
Domaine de compétence 2 : Interagir dans le cadre des soins orthophoniques
C2.a. Etablir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique C2.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 3 : Gérer la pratique orthophonique
C3.a. Gérer et organiser une structure ou un service en optimisant ses ressources C3.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 4 : Réaliser une recherche scientifique en orthophonie
C4.a. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques C4.b. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
Domaine de compétence 5 : Mener une action de santé publique
C5.a. Elaborer et conduire une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique C5.b. Former et informer des professionnels et des personnes en formation C5.c. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

Note. Source Décret 2026

L'APC sera mise en œuvre au niveau micro selon deux grands principes : les modalités d'apprentissage et les modalités de validation. Il faut considérer que chaque UE du référentiel est référencée en termes de compétences réorganisées (C1 à C5) et de niveau d'expertise attendue (3). Par ailleurs, pour faire écho aux modalités d'évaluation des stages cliniques actuellement mises en œuvre, nous procéderons par une validation d'activités qui, elle, déterminera la validation des ou de la compétence ciblée.

Ainsi, pour chacune des UE, sera prévue une série d'activités pédagogiques chacune concourant à des objectifs fixés (notamment mentionnés au sein des fiches UE). Nous déploierons une méthodologie générale de type SAE : Situations d'Apprentissage et d'Evaluation. Chaque responsable d'UE déterminera, en fonction des contenus et des objectifs, une liste d'activités correspondant à des situations d'apprentissage. Celles-ci devront être présentées dès le début de l'enseignement et être proposées au fil du déroulement de l'UE. C'est la somme des activités réalisées au cours de l'UE qui déterminera sa validation et le niveau d'expertise correspondant. Des notes continueront d'être affectées à l'UE et dépendront du niveau de maîtrise attribué, par l'enseignant, de chacune des activités. Ces activités pourront être de différentes natures, réalisées en présentiel ou entre les enseignements. Elles seront à visée formative stricte pour leur majorité, certaines, dans le cadre d'UEs disposant d'un contrôle continu pourront être à visée d'évaluation formative.

Au niveau macro, nous déterminerons, au sein des UE qui s'y prêtent, des activités transversales correspondant aux compétences réorganisées. La réalisation de ces activités transversales validera trois parcours de formation (théorique, clinique ou de recherche), avec des indicateurs progressifs d'avancement du niveau de compétence. L'étagement du Certificat de Compétence Clinique participera au parcours clinique.

VII-5- Renforcement de la politique des stages régionaux

Le département d'orthophonie a, depuis sa création, déployé une politique des stages volontariste. En effet, une partie des stages (petite enfance, milieux hospitaliers d'exercice de l'orthophonie, stage de clinique filé de Semestre 6, stage clinique filé de S7 et stage clinique filés de S9 et S10) a donné lieu à affectation après recensement des opportunités de stage. Cette politique a permis un accueil en stage sur le territoire normand pour peu que les terrains de stage soient accessibles par les transports en

commun ou individuels. Cette politique a donné lieu à des partenariats avec des collectivités locales (Département de l'Eure) ou des CPTS (CPTS Sextan du Havre) qui permettent le remboursement des frais de transport pour les stagiaires affectés sur les territoires concernés. Cette politique sera amplifiée notamment grâce au recrutement, sur financement région Normandie et ARS, d'un coordonnateur régional des stages cliniques en orthophonie. Sa mission sera, pour les universités de Caen Normandie et Rouen Normandie, de faciliter l'accès aux terrains de stages sur l'ensemble du territoire normand.

VII-6- Renforcement pédagogique du Certificat de Compétences Cliniques

Comme esquissé plus avant, l'approche par compétences renforce l'intérêt de la modalité de construction actuel du Certificat de Compétences Clinique. Cette réforme permet donc non seulement de valider la procédure en cours mais de la renforcer en l'intégrant à un parcours de compétence clinique.

Le fonctionnement actuel comprend trois temps qui couvrent les 3, 4 et 5^{èmes} années, avec des activités d'apprentissage qui se réalisent au cours de ces années, à l'interface entre les enseignements et les stages, et qui donnent lieu à une soutenance au terme des trois années citées. De façon synthétique, les activités sont les suivantes : construire une grille d'observation et l'appliquer à des patients en 3A, étayer et affiner l'analyse clinique diagnostique (réaliser des bilans et produire les CR) en 4A et réaliser un diagnostic clinique, déployer sa capacité de soin, dans le cadre EBP, produire une démarche diagnostique et l'articuler à un plan de soin qui sera mis en œuvre, en 5A.

La réforme des études va permettre d'intégrer cette structure existante non seulement au parcours clinique de formation tel que décrit au paragraphe VII-3 mais aussi de l'articuler avec la recherche de sources théoriques scientifiquement validées et l'application de la démarche scientifique pour la mise en œuvre du soin.

VII-7- Formation à la recherche : APC et renforcement des liens avec les laboratoires de recherche

Nous maintiendrons les ambitions liées à la formation à la recherche en orthophonie et ceci pour deux objectifs : que chaque professionnel de soin puisse étayer sa pratique sur une approche scientifique de type EBP mais aussi préparer les étudiant.es à l'obtention d'un grade master qui octroie la possibilité de candidater à l'inscription en parcours doctoral.

Pour cela, nous proposons, non seulement pour toutes les UE qui préparent à la recherche, des SAE sur les versants apprentissage et évaluation, mais intégrons aussi ces SAE dans d'autres UE (par exemple rapport de stage de 2A avec bibliographie visée par les enseignants de bibliographie).

Nous maintenons ensuite un stage de sensibilisation à la recherche conforme avec les volumes horaires de la maquette, voire ici de niveau supérieur au minimum requis (cf. VIII-1-3). En effet, nous souhaitons un véritable engagement de l'étudiant.e au sein du processus de sensibilisation à la recherche. Pour cela, nous maintiendrons et renforcerons, au besoin le processus actuel qui veut que le département ait établi des partenariats avec des EC et donc des laboratoires, qui proposent des thèmes de recherche, des objectifs aux étudiant.es. Chaque année, nous proposons un nombre de 'places' de stage qui correspond au nombre d'étudiant.es de l'année en cours. Bien entendu, une étudiante peut choisir un autre stage que ceux proposés, sur le territoire national ou à l'étranger. Dès lors, nous avons augmenté le nombre de mémoires de fin d'études encadrés par des EC car une proportion de 60% des étudiantes réalisent un mémoire dans la continuité de leur stage recherche. Nous maintiendrons et renforcerons cette politique d'accueil et d'encadrement des étudiantes dans les laboratoires de l'URN sachant qu'actuellement ce sont les laboratoires de sciences humaines (CRFDP et DY LIS) qui accueillent la majorité des étudiant.es.

VII-8- Mémoires format article

Le mémoire format article est l'un des deux formats actuellement proposés. Il sera celui qui restera l'unique possibilité avec l'application de la réforme. Les modalités actuelles de validation du mémoire de fin d'étude, sous format article, sont les suivantes : l'article doit être soumis à une revue après soutenance du mémoire. Jusqu'à présent chaque étudiant.e réalisait un mémoire car l'appropriation d'une démarche scientifique dans le cadre de la rédaction d'un manuscrit est une démarche très personnelle. Puisque le décret prévoit que les mémoires puissent être réalisés à deux alors cette possibilité sera offerte dès l'application de la réforme.

VII-9- Double cursus de second cycle

Le département d'orthophonie a pour objectif de faciliter la réalisation de double cursus de second cycle. L'objectif est de parfaire la formation des étudiant.es de second cycle dans une discipline existante et donc un laboratoire existant, afin notamment d'améliorer la qualité des dossiers des postulants au cursus doctoral.

Nous prévoyons, en coordination avec le département des sciences du langage, dans le cadre du changement de maquette de la vague B, de proposer un double cursus de master orthophonie/sciences du langage en EAD avec mémoire commun. Ce double cursus sera proposé aux étudiant.es de second cycle en orthophonie. Ce montage est rendu possible par le fait qu'une partie des UE du master SDL, langue, discours et société EAD seront validées de facto pour ces étudiant.es.

Ainsi, plus précisément, la co-habilitation du double master orthophonie-SDL (parcours LDS) en EAD est envisagée. En effet, les étudiant.es en orthophonie suivent une formation en SDL en licence dans les principales disciplines de la linguistique, en particulier, mais pas seulement, dans les cours mutualisés du parcours Linguistique Théorique et Appliquée des licence 2 et licence 3 SDL. En raison de leur mémoire davantage tourné vers les SDL, certains étudiants ont continué à se former dans ce domaine en s'inscrivant d'ores et déjà dans le master LDS en EAD parallèlement à leur formation en orthophonie, et souhaitent continuer en thèse. La co-habilitation envisagée vise ainsi à formaliser la collaboration déjà existante entre les deux départements. En concertation avec le département d'orthophonie, un préprojet de maquette a déjà été établi. Pour l'essentiel, ce double cursus permettrait aux étudiants en orthophonie d'être automatiquement dispensés des matières similaires (ex. l'anglais), déjà mutualisées par les deux départements, ou pour lesquelles ils ont déjà eu une formation poussée en amont dans leur cursus en orthophonie (ex. cours la parole atypique).

VII-10- Mise en place d'une stratégie de déploiement de l'apprentissage dernière année de formation initiale

Un fait récent, en date du 29 septembre 2025, veut que la fiche RNCP38986 concernant l'orthophonie intègre désormais la possibilité officielle pour une université accréditée de certifier, en FI, sous régime de contrat d'apprentissage. L'URN se propose d'étudier la faisabilité du déploiement de quelques places en contrat d'apprentissage, concernant la 5ème année, sous conditions pour l'étudiant.e. Ce projet est envisageable puisque le volume horaire de stages cliniques en 5ème année, de 540 heures (cf. VII-2-2), est anticipé pour être compatible avec une situation de FI en apprentissage.

VIII – Organisation des enseignements

Les enseignements mais aussi les stages ont fait l'objet d'un travail de programmation qui est soumis aux votes des instances. Les tableaux votés sont fournis au sein du « Tableau_1er&2nd_cycle_Dept Orthophonie_Rouen_2026 » intégré au dossier d'accréditation déposé. Nous reportons ci-après, les programmations effectives aux seins de tableaux synthétiques sachant que les données exhaustives sont fournies au sein du tableur annexe pour le premier cycle. Ce tableur annexe intègre par ailleurs les projections pour le second cycle.

VIII-1- Indicateurs généraux : volumes horaires d'enseignement et de stage et coûts en hTD

Nous présentons ci-après des données générales concernant les volumes horaires globaux d'enseignement et de stage, en comparaison avec la maquette de 2013 (cf. Tableaux 7 et 8). Les données sources de ces indicateurs généraux sont fournies lors des paragraphes suivants, année par année, et au sein du tableur annexe à ce document.

Tableau 7. Comparaison, par semestre, des volumes horaires étudiants entre les maquettes de 2013 et 2026

	CM 2026	TD 2026	Stages 2026	Volume CM/TD/Stages 2026	Volume CM/TD/Stages 2013	Différence
Semestre 1	263	96	0	359	380	-21
Semestre 2	169	200	80	449	452	-3
Semestre 3	187	169	105	461	471	-10
Semestre 4	211	197	105	513	533	-20
Semestre 5	150	156	140	446	613	-167
Semestre 6	97	193	245	535	532,5	2,5
Semestre 7	72	240	150	462	602	-140
Semestre 8	52	240	150	442	489	-47
Semestre 9	76	128	270	474	551	-77
Semestre 10	64	180	270	514	624	-110
Total	1341	1799	1515	4655	5247,5	-592,5

Note. Sources Conseils Département et Gestion UFR Santé

Si les deux premières années conservent des volumes horaires étudiants relativement similaires entre les deux maquettes, on constate par contre un allègement très significatif des semestres 5, 7, 9 et 10 qui induit une baisse générale de 592 heures de CM/TD/Stages entre les deux maquettes.

Le tableau 8 reporte, par semestre et au total, les coûts (en hTD) induits par les enseignements, l'encadrement des stages et le certificat de compétences cliniques (CCC) (cf. VII) en réalisant une comparaison entre les référentiels de 2013 et de 2026.

Tableau 8. Comparaison des coûts induits par la formation (en hTD) entre les maquettes de 2013 et 2026

	Coût hTD 2026	Coût hTD 2013	Différence
Semestre 1	359	501	-142
Semestre 2	409	446,5	-37,5
Semestre 3	396	521,5	-125,5
Semestre 4	465,5	545,5	-80
Semestre 5	346	463	-117
Semestre 6	370	430	-60
Semestre 7	388	359,5	28,5
Semestre 8	358	372	-14
Semestre 9	282	291	-9
Semestre 10	316	298,5	17,5
Total	3672	4228,5	-539

Note. Sources Conseils Département et Gestion UFR Santé ; intégration des heures d'encadrement des stages et de formation au Certificat de Compétences Cliniques

On constate que, même en intégrant, donc sécurisant les heures de responsabilité de stage et de formation au CCC, le coût total de la formation sous régime du décret de 2026 baisse de 539 hTD. Les baisses les plus notables concernent le premier cycle puisque les coûts du second cycle intègrent désormais les coûts de formation au CCC. Nous soulignerons par ailleurs que ces coûts sont des coûts maximaux car ils n'intègrent pas la répartition des coûts d'enseignement entre les UFR dans le cadre des mutualisations. Ces volumes de mutualisations sont accessibles avec les données fournies dans les paragraphes suivants, année par année.

VIII-2- Semestres 1 à 6 (1^{er} cycle de formation)

Les tableaux ci-après fournis recensent des données synthétiques par UE sachant que les données complètes sont fournies dans le tableur annexe au document.

VIII-1-1- Première année

Tableau 9. Description synthétique de la Licence 1, granularité à l'UE

Liste des UE Licence 1	ECTS	UE validée 2013	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
1.1.1 Sciences du Langage 1 : introduction à l'étude de la langue et de la communication verbale	5	1.1.1	S1	S1	non oui	40 12	0 12	
1.2.1 Psychologie du développement : domaines moteur, cognitif, psychoaffectif et social tout au long de la vie	4	1.2.1	S1	S1	non	50	10	
1.4 Sciences de l'éducation : introduction à la didactique et aux processus d'apprentissage	4	1.3.1	S1	S1	non	35	10	
2.1 Biologie cellulaire, moléculaire et génétique : concepts fondamentaux	3	2.1	S1	S1	non	30	10	
2.2 Audition : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	4	2.3.1	S1	S1	non non	20 18	6 6	
2.4.1 Neurosciences 1 : Anatomie, physiologie et exploration fonctionnelle	4	2.2.1	S1	S1	non non	20 18	6 6	
3.1.1 Introduction à la profession d'orthophoniste	4	4.1	S1	S1	non	10	20	
3.1.2 Compétences professionnelles socles	2	8.7	S1	S1	non	10	10	
1.1.2 Sciences du Langage 2 : concepts et méthodes pour l'analyse des différents niveaux linguistiques	5	1.1.2	S2 S2 S2	S2 S2 S2	oui oui non	12 12 0 15	12 12 24 0	
1.3 Sciences sociales : introduction à la sociologie, psychologie sociale et anthropologie de la santé	3	1.2.2	S2	S2	non	26	10	
1.5 Stages Développement 1 : Enfants scolarisés en maternelle et primaire	2	6.1	S2	S2	non non non	0 0 14	6 0 10	80
2.3 Fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées : Anatomie, physiologie, exploration fonctionnelle, pathologies et parcours de soins	4	2.3.3	S2	S2	non	14	10	
2.6 Santé de l'enfant (0-18 ans), pathologies et parcours de soins	3	2.4	S2	S2	oui	30	6	
4.1 Introduction à la méthodologie de la recherche et statistiques descriptives	4		S2	S2	non	20	28	
5.2.1 Anglais 1	2	4.1	S2	S2	non	0	24	
5.3.1 Santé publique et santé environnementale : Organisations du système de santé, recherche en épidémiologie, actions de santé publique et développement durable	5	9.1	S2	S2	non	10	36 12	
5.4 Infectiologie, hygiène, pharmacologie	2		S2	S2	non	16	10	

VIII-1-2- Deuxième année

Tableau 10. Description synthétique de la Licence 2, granularité à l'UE

	ECTS	UE validée 2013	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
1.1.3 Sciences du Langage 3 : développement du langage oral et écrit, modèles et outils d'analyse de corpus appliqués à l'orthophonie	8	1.1.3 et 1.1.4	S3	S3	oui oui oui oui	12 12 12 24	12 12 12	105
1.2.2 Psychologie cognitive et neuropsychologie	4	1.2.3	S3	S3	non oui	30 15	30 15	
2.5 Santé mentale, psychopathologie et parcours de soins	3		S4	S3	non	25	5	
2.7 Santé de l'adulte âgé, pathologies et parcours de soins	2	2.5	S3	S3	non	12	12	
2.8 Stages Développement 2 : Jeunes enfants et adultes âgés	3	6.2	S3	S3	non non	0 0	6 0	
3.1.3 Posture professionnelle soignante, évaluation et diagnostic orthophonique	5		S3	S3	non non non	15 15 10	15 15 10	
4.2 Lecture critique d'articles et statistiques inférentielles	5		S4	S3	non	10	10	
					non	10	10	
1.2.3 Développement des compétences en mathématiques (outils et modèles)	4	5.3.1	S3	S4	non	24	24	105
2.4.2 Neurosciences 2 : Pathologies et parcours de soins	4		S3	S4	non non	30 12	30 12	
3.2.1 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 1	4	5.5.1 matière devpt et comm.	S4	S4	oui oui	24 12	12	
3.2.5 Troubles du langage écrit 1	5		S4	S4	oui non	24 15	12 20	
3.5.1 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 1	5	5.5.1 matière acquis.	S4	S4	non	25 30	0 30	
3.6.1 Stages cliniques 1	3		S4	S4	non non	0 0	6 0	
5.1 Numérique en santé	2	8.8	S4	S4	non	0	24	
5.2.2 Anglais 2	2	8.5	S4	S4	non	0	24	
5.5 Formation aux Gestes et Soins d'Urgence	1		S4	S4	non	0	20	

VIII-1-3- Troisième année

Tableau 11. Description synthétique de la Licence 3, granularité à l'UE

	ECTS	UE validée 2013	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
3.2.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 1	4		S5	S5	non	24	24	140
3.2.7 Troubles des apprentissages en mathématiques 1	4	5.3.2	S5	S5	non	24	24	
3.3.1 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant et chez l'adulte 1	4	5.5.1	S5	S5	non	24	24	
3.4.1 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'adulte 1	4	5.4.2	S5	S5	non	24	24	
3.4.2 Troubles des fonctions faciales, orales, pharyngées et laryngées chez l'enfant 1	4	5.4.2	S5	S5	non	24	24	
3.5.2 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 1	5		S5	S5	non	30	30	
3.6.2 Stages cliniques 2	5	6.4	S5	S5	non non	0 0	6 0	
3.2.2 Troubles du langage oral, de la parole et de la fluence 2	5		S6	S6	non oui	20 0	20 20	
3.2.6 Troubles du langage écrit 2	5		S6	S6	non	25	25	
3.4.3 Troubles des fonctions laryngées chez l'enfant et l'adulte 2	4		S6	S6	non	20	20	
3.4.4 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'adulte 2	4		S6	S6	non	20	20	140
3.6.3 Stages cliniques 3	5	6.5	S6	S6	non	0 0	6 40	
4.3 Méthodologie de la recherche : applications	4		S6	S6	non	12	36	
4.5 Stage de sensibilisation à la recherche	3		S6	S6	non	0	6	

VIII-2- Semestres 7 à 10 (2^{ème} cycle de formation)

VIII-2-1- Quatrième année

Tableau 12. Description synthétique du Master 1, granularité à l'UE)

	ECTS	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
3.2.4 Troubles de la communication et du langage secondaires à une condition biomédicale 2	5	S7	S7	non	20	40	150
3.3.2 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'enfant 2	5	S7	S7	non	20	40	
3.3.3 Troubles de la communication et du langage secondaires à des troubles de l'audition chez l'adulte 2	3	S7	S7	non	12	24	
3.5.3 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques acquises 2	5	S7	S7	non	20	40	
3.6.4 Stages cliniques 4	6	S7	S7	non non	0 0	6 0	
4.4.1 Mémoire 1	4	S7	S7	non	0	30	150
6.1 UE Optionnelle 1	2	S7	S7	non	0	24	
3.1.4 Communication professionnelle	2	S8	S8	non	0	24	
3.2.8 Troubles des apprentissages en mathématiques 2	5	S8	S8	non	20	40	
3.4.5 Troubles des fonctions faciales, orales et pharyngées chez l'enfant 2	4	S8	S8	non	12	36	
3.5.4 Troubles du langage, de la parole, de la communication, de la cognition dans les pathologies neurologiques neuroévolutives 2	5	S8	S8	non non	20 0	40 6	150
3.6.5 Stages cliniques 5	6	S8	S8	non non	0 0	0 40	
4.4.2 Mémoire 2	6	S8	S8	non	0	30	
6.2 UE Optionnelle 2	2	S8	S8	non	0	24	

VIII-2-2- Cinquième année

Tableau 13. Description synthétique du Master 2, granularité à l'UE)

	ECTS	Semestre référentiel	Semestre proposé	Mutu.	CM	TD	Stage
3.1.5 Intervention en orthophonie 1	7	S9	S9	non	0	84	270
3.6.6 Stages cliniques 6	10	S9	S9	non non	0 0	6 0	
4.4.3 Mémoire 3	6	S9	S9	non	0	30	
5.3.2 Dépistage, prévention et formation en orthophonie	3	S9	S9	non	12	24	
5.6 Education thérapeutique du patient	2	S9	S9	non	12	12	
6.3 UE Optionnelle 3	2	S9	S9	non	0	24	270
3.1.6 Intervention en orthophonie 2	5	S10	S10	non non	0 0	60 6	
3.6.7 Stages cliniques 7	10	S10	S10	non non	0 0	0 40	
4.4.4 Mémoire 4	6	S10	S10	non	0	30	
5.2.3 Anglais 3	2	S10	S10	non	0	24	
5.7 Exercice professionnel	3	S10	S10	non	12	24	
5.8 Séminaires professionnels	2	S10	S10	non	12	12	
6.4 UE Optionnelle 4	2	S10	S10	non	0	24	

IX – Dispositif d’aide à la réussite étudiante mis en place par l’établissement ou l’UFR

IX-1- Données OVEFIP sur la réussite étudiante en formation d’orthophonie

La tableau 14 reporte pour les 5 dernières années complètes les taux de réussite étudiante au sein de la formation en orthophonie.

Tableau 14. Réussite étudiante en orthophonie depuis 2020

		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Licence 1	inscrits	35		30		34		35		35	
	Admis	34	97 %	30	100 %	34	100 %	33	94 %	35	100 %
Licence 2	inscrits	30		35		30		34		34	
	Admis	30	100 %	35	100 %	30	100 %	34	100 %	34	100 %
Licence 3	inscrits	30		31		35		30		33	
	Admis	30	100 %	30	97 %	34	97 %	29	97 %	33	100 %
Master 1	inscrits	30		30		30		37		29	
	Admis	30	100 %	29	97 %	29	97 %	37	100 %	29	100 %
Master 2	inscrits	26		32		30		28		37	
	Admis	88 %	32	100 %	29	97 %	28	100 %	36	97 %	

Note. Source OVEFIP

Les taux reportés sont stables et varient, pour les 4 premières années, entre 97 et 100%. Le constat est similaire pour la cinquième année si l’on excepte l’année 2020-2021 avec un taux de 88% lié à deux redoublements pour non soutenance de mémoire.

Ces taux de réussite très positifs sont liés à une conjonction de facteurs que nous allons détailler dans les paragraphes suivants. Il faut cependant souligner que le premier facteur reste la modalité d’admission en formation d’orthophonie via Parcoursup avec un taux de sélectivité très important témoignant de l’attractivité de la profession et donc de la formation. Pour autant, c’est bien le processus spécifique de sélection en deux temps qui produit un effet important sur ces niveaux de réussite. En effet, la phase d’entretien, pour laquelle des moyens importants sont déployés (540 candidats auditionnés pour le regroupement, avec 45 minutes octroyées à chaque candidat) permet une sélection en présentielle qui offre à l’équipe pédagogique les moyens de caractériser finement les compétences et la motivation des candidats classés. Ce point est à souligner car c’est cette phase d’entretien qui permet une meilleure adaptation de l’étudiant.e aux requis de la formation.

IX-2- Dispositifs transverses à l’URN et suivi de la QVE

L’URN dispose, comme tout établissement ESR, d’un ensemble de services dédiées à la QV des étudiants et à leur réussite : service social, service de médecine préventive, DEPE, services culture, projet de lutte contre les VSS ... Au-delà de ces services communs nous soulignerons le soutien continu du département aux deux associations des étudiants en orthophonie : OREO et OrthoGO. La première des deux mène, chaque année, une enquête auprès des étudiant.es en orthophonie pour évaluer l’évolution de la QVE.

IX -3- Déploiement des contrôles continus et assiduité

L’application des MCC en contrôle continu pour l’ensemble des UEs de second cycle et pour une partie des UEs de premier cycle est un facteur pour lequel le département porte une attention particulière car il favorise la réussite étudiante.

Par ailleurs, dans le respect des statuts du Régime Spécial Etudiant, les règles d’assiduité appliquée sont aussi un facteur expliquant la réussite. Le règlement intérieur indique l’assiduité certes aux TD mais aussi aux CM (émargement systématique), avec des taux d’absences injustifiées votées au conseil de département, CG et CFVU. Ainsi tout étudiant.e en situation potentielle de décrochage est rapidement identifié.e et bénéficie alors d’un entretien avec le responsable de cycle.

IX -4- Suivi des étudiants et ARE « Talent Campus Université Positive »

Comme mentionné, le suivi étudiant est assuré par différents membres de l'équipe pédagogique notamment les responsables de cycle, de stage ou la direction pédagogique. Dès qu'une situation de difficulté est détectée ces différents interlocuteurs s'entrelient avec l'étudiante concernée pour tenter de trouver, en co-construction, des éléments de solution.

Par ailleurs, depuis 5 années, les membres de l'équipe pédagogique se sont formés à un processus de formation proposé aux Licence 2 « talent Campus université positive ». Ce processus de formation labellisé permet aux étudiant.es, durant trois jours, de bénéficier d'une séquence immersive, avec l'équipe pédagogique, qui permet un travail de prise en considération des compétences transversales et personnelles de chacun. Ce processus bénéficie d'une ARE depuis 2 ans, même s'il est appliqué depuis 5 années.

X-5- Conseils de perfectionnement

Comme mentionné au sein des statuts du département (Statuts UFR Santé) se tiennent, deux fois par an, des conseils de perfectionnement qui donnent lieu à des échanges approfondis entre étudiants (représentants) et l'équipe pédagogique. Ces conseils permettent notamment de recenser les difficultés de fonctionnement et de tenter d'y apporter des solutions.

X-6- Questionnaires stages et enseignements

Deux types de données sont recueillies pour favoriser les ajustements pédagogiques : analyse et prise en compte des différentes informations recueillies dont l'évaluation des enseignements par les étudiants et évaluation des terrains de stages par les étudiant.es, au fil des 5 années.

X-7- Mise en place du Contrat d'Allocation Etudiant (CAE) pour les étudiant.es en orthophonie

Depuis l'année 2025-2026, l'ARS Normandie a ouvert la possibilité aux étudiant.es de cinquième année de signer des CAE co-subsidés par un établissement partenaire. Cette ouverture du CAE régional aux étudiant.es en orthophonie a été obtenue après échanges soutenus avec l'ARS de Normandie.

XI – Partenariats mis en place ou envisagés

XI-1- Stages

Les partenariats effectifs qui nécessitent un travail important de coordination concernent l'ensemble des lieux de stage des étudiant.es. A titre d'indication, des conventions ont été passées avec 1250 établissements ou libéraux durant les dernières années. Bien entendu ces partenariats seront étendus au fil des années universitaires.

Pour autant, afin de faciliter l'accès aux terrains de stage régionaux trois mesures ont été mises en place :

- Une convention avec la CPTS du Havre qui subsidie les trajets des étudiantes en stage sur leur territoire,
- Une convention avec le Département de l'Eure qui subsidie, lui aussi, les trajets des étudiant.es en stage sur leur territoire,
- L'obtention d'un poste de coordonnateur régional des stages (pour les universités de Caen et Rouen Normandie), financé par la région Normandie et l'ARS Normandie. La mission est prévue pour 3 années et débutera en septembre 2026

Une politique de déploiement de conventionnements avec les CPTS notamment sera mise en œuvre dans le cadre des missions du coordonnateur régional des stages cliniques.

XI-2- Développement de la politique internationale

Le déploiement de la politique internationale du département est un objectif de première importance pour les années à venir. Jusqu'à présent seuls des stages cliniques ont été réalisés par des étudiant.es à l'étranger ainsi qu'un semestre ERASMUS à l'université de Wien. Un correspondant RI du département a été nommé (F. PASQUET) et le projet de conventionnement avec, dans un premier temps, trois universités étrangères est envisagée (notamment l'Université d'Oviedo qui est la seule université du collectif INGENIUM dont fait partie l'URN à dispenser aussi une formation en orthophonie) pour faciliter les semestres ERASMUS. La situation est rendue complexe par une relative faible correspondance des contenus semestriels de formation entre les différents pays de l'UE en particulier (durées différentes d'études, et compétences professionnelles partiellement différentes). Cependant, le déploiement de la maquette réformée permettra d'établir des conventions à partir d'un socle de formation modernisé et stable.

XI-3- Recherche

Le département dispose de partenariats constants avec 4 laboratoires de l'URN dont les enseignants-chercheurs accueillent, en stage recherche, les étudiant.es en orthophonie. Ces partenariats seront maintenus et si possible renforcés avec d'autres EC ou laboratoires.

Des partenariats de recherche sont ensuite mis en œuvre dans le cadre de la participation des étudiant.es de master 2 à des travaux de recherche en cours (au sein de l'URN et du CHU de Rouen). Par ailleurs, des partenariats constitutifs des travaux de recherche des deux EC titulaires du département sont en cours.

XII – Avis des instances

XII-1- Conseil de Département d'Orthophonie :

- Date : le mardi 28 avril 2026
- Contenu : tableaux des enseignements et principes généraux de l'application de la réforme : voté positivement à l'unanimité

XI-2- Conseil de Gestion de l'UFR Santé :

- Date : le mercredi 29 avril 2026
- Contenu : tableaux des enseignements et principes généraux de l'application de la réforme : voté positivement à l'unanimité

XI-3- Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique

- Date : le vendredi 12 juin 2026
- Contenu : tableaux des enseignements et dossiers d'accréditation – vote en attente

XI-4- Délibération du conseil d'administration

- Date : le vendredi 03 juillet 2026
- Contenu : tableaux des enseignements et dossiers d'accréditation – vote en attente

Joindre :

- 1- Délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique
- 2- Délibération du conseil d'administration

Dossier à déposer sur l'application FRESQ

ANNEXE 1 : Articles des statuts de l'UFR Santé qui concernent le département d'orthophonie

STATUTS DE L'UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE en SANTÉ

Adoptés par le Conseil d'Administration du 06/12/1988

Modifiées par le conseil d'administration du 9 novembre 2010

Modifiées par le Conseil d'administration du

Propositions de la commission des statuts du 20 06 2017

....

Article 3 : Organisation générale

Pour assurer ses missions, l'UFR Santé dispose de ses propres organes d'administration, conformément à l'article [L.6142-3](#) du Code de la santé publique.

Elle dispose de services administratifs et techniques qui, sous l'autorité de ses organes d'administration, lui permettent d'exercer son autonomie dans les domaines où celle-ci lui est accordée par la loi, notamment le personnel hospitalo-universitaire, la pédagogie et la gestion de l'ordonnateur.

Les emplois hospitalo-universitaires attribués à l'URN sont directement affectés à l'UFR par les ministères compétents.

En ce qui concerne le personnel hospitalo-universitaire, les services de l'UFR Santé sont organisés en liaison avec les services administratifs du CHU - Hôpitaux de Rouen et, en ce qui concerne la scolarité, avec les UFR et les organismes précisés à l'alinéa 2 de l'article 2.

.....

TITRE II - COMPOSITION DE L'UFR

Article 4 : Composition

L'UFR Santé se compose :

- de 4 départements de formation : Médecine, Pharmacie, Orthophonie et Sciences de la santé ;
- d'une Unité Mixte de Formation Continue de Santé (UMFCS) ;
- de services administratifs et techniques ;
- d'unités de recherche labellisées dans le cadre du contrat quinquennal d'établissement ou créées par délibération du conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la recherche de l'université.

...

CHAPITRE IV - LES DÉPARTEMENTS DE FORMATION

Article 18 : Liste des départements

Le département est une structure pédagogique qui regroupe les enseignants chercheurs/enseignantes-chercheuses, enseignant-e-s, IATSS et les représentant-e-s étudiant-e-s élu-e-s relevant d'une ou de plusieurs disciplines.

L'UFR Santé se compose de 4 départements de formation :

- Médecine,
- Pharmacie,
- Orthophonie,
- Sciences de la santé,

...

Article 19-3 : Département Orthophonie

Art. 19-3-1 : Composition

Le département est co-dirigé par un-e directeur/trice médical-e PU/PH élu-e pour 5 ans par les enseignant-e-s PU/PH responsables d'enseignement au sein du département et par un-e directeur/trice pédagogique, titulaire du certificat de capacité d'orthophoniste, élu-e pour 5 ans par les enseignants-chercheurs/enseignantes-chercheuses titulaires du département.

Leurs mandats sont renouvelables.

Le conseil de département Orthophonie est composé des membres suivants :

- le/la doyen-ne de l'UFR,
- le/la directeur/trice médical-e,
- le/la directeur/trice pédagogique,
- l'ensemble des enseignant-e-s du département, titulaires ou contractuel-le-s,
- le/la responsable des services administratifs de l'UFR,
- les responsables pédagogiques (Licence et Master) et responsables des stages (Licence et Master), si ces responsables ne sont pas membres du binôme de direction,

Il compte également des membres, élus par leurs pairs :

- 5 étudiant-e-s, représentant chaque année d'étude,
- 1 représentant-e des IATSS,

Il comprend par ailleurs, les membres suivants, nommés par le binôme de direction :

- 1 représentant-e de la CFVU,
- 1 représentant-e de l'ARS,
- 4 orthophonistes (deux salarié-e-s, deux du secteur libéral),
- 1 enseignant-e de l'UFR de lettres et sciences humaines (LSH),
- 1 enseignant-e de l'UFR des sciences de l'homme et de la société (SHS),
- 4 médecins dont les disciplines sont parmi celles enseignées en orthophonie,
- les membres invités de la commission pédagogique.

L'ensemble des membres du conseil dispose d'une voix délibérative. Le mandat des membres élus ou nommés est de 4 ans, à l'exception des représentants étudiants pour lesquels le mandat est de 1 an.

Art. 19-3-2 : Fonctionnement

Le/La président-e du conseil de département est nommé-e par le/la doyen-ne sur proposition du binôme de direction. Le conseil de département se réunit au moins une fois par année universitaire (avant la fin du second semestre) à la diligence de son/sa président-e ou à la demande de la commission pédagogique. Les convocations sont adressées au moins 8 jours avant la date de réunion. Elles précisent l'ordre du jour.

Art. 19-3-3 : Attributions

Le conseil de département conseille la commission pédagogique et le binôme de direction sur la constitution de la commission pédagogique (membres invités), l'organisation et le contenu des enseignements, les modalités d'organisation du contrôle des connaissances (enseignements et stages), la mise en œuvre des pratiques pédagogiques, l'organisation des stages. Les responsables pédagogiques et responsables des stages sont nommés par le binôme de direction.

La composition, le fonctionnement et les missions de la commission pédagogique sont précisées par le règlement intérieur du département.